

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DELIBERATIONS

Comité syndical du 20 octobre 2020

DELIBERATIONS :

N°01-20I : Adoption du procès-verbal de l'installation du comité syndical du 15/09/2020

N°02-20I : Adoption du compte-rendu du Comité du 22/09/2020

N°03-20I : Ouverture de poste de catégorie A à temps complet

N°04-20I : Ouverture de 2 postes d'agents de maîtrise suite à promotion interne et fermeture de leur poste d'adjoint technique principal

N°05-20I : Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

N°06-20I : Modification des tarifs de redevance spéciale pour le secteur de Ribérac

N°07-20I : Modification du périmètre d'institution de la TEOM

N°08-20I : MARCHÉ N°2020-035-AO : TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX - ATTRIBUTION

N°09-20I : MARCHÉ IS 19-02-PA : TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE SAINT-LAURENT-DES-HOMMES - Lot n°3 : drainage et bioréacteur secteur E

Comité syndical du 24 novembre 2020

DELIBERATIONS :

N°01-20L : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 20 octobre 2020

N°02-20L : Transfert de compétence de la gestion des déchets du Grand Périgueux

N°03-20L : Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public (compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

N°04-20L : Exonération des professionnels à la TEOM au titre de l'année 2021

N°05-20L : Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

N°06-20L : Souscription emprunt : 2^{ème} campagne

N°07-20L : MARCHÉ N°2020-021-AO - ACQUISITION DE BROyeurs MOBILES : ATTRIBUTION

Comité syndical du 15 décembre 2020

DELIBERATIONS :

N°01-20M : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 24 novembre 2020

N°02-20M : Autorisation permanente et générales des poursuites accordées au comptable public

N°03-20M : Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3

N°04-20M : Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

N°05-20M : Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

N°06-20M : Débat des orientations budgétaires

N°07-20M : Tarification Unique 2020 : modification de l'article A5.7

N°08-20M : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

N°09-20M : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

N°10-20M : Redevance spéciale pour les professionnels en location de borne

N°11-20M : MARCHE N°2020-020-AO - PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

N°12-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron - renouvellement

N°13-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers - renouvellement

N°14-20M : Fermeture du poste de Directeur Général Adjoint créé par délibération du 31/10/2017 et ouverture d'un poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

N°15-20M : Autorisation de vente aux enchères de biens appartenant au SMD3

N°16-20M : Facturation des badges d'accès en déchèterie pour les particuliers



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20I

**OBJET : N°01-20I – Adoption du procès-verbal d'installation
du Comité Syndical du SMD3 du 15 septembre 2020
Annule et remplace la délibération n°02-20H du 22/09/2020**

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTHIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024 252405329 20201020 01201 DE

Regu le 22/10/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

**OBJET N°01-20I - Adoption du procès-verbal d'installation du Comité Syndical du SMD3
du 15 septembre 2020 - Annule et remplace la délibération n°02-20H**

Le Président expose :

Les élus délégués au SMD3 se sont réunis mardi 15 septembre 2020 à 15h00, au siège du SMD3 sur convocation adressée au préalable à chaque élu par voie postale le 09 septembre 2020.

Étaient présents :

Nom délégué	Collectivité
BEAU Jean-Marcel (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
BOIDE Thierry (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
BOUCAUD Christelle (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
BOUSQUET Dominique (titulaire)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
CAREME François (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
CAZES Jean-Pierre (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
CIPIERRE Thierry (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COLBAC Francis (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COUSTILLAS Hervé (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DESPORT Johann (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
DESSALLES Jean-Louis (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DOBBELS Michel (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Thiviers
DONNETTE Michel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
DUBOS Jean-Paul (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
FORGENEUF Marilyne (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
GAUTHIER Frédéric (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
JAUBERTIE Pierre (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MARTINOT Claude (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
MARTY Alain (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MELOTTI Marc (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
MOLLETON Marjorie (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
MONTEIL Laurent (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Thiviers
MORTEMOSQUE Dominique (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
ORHAND Serge (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
PEYRAT Jérôme (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
PROTANO Pascal (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
ROUSSEAU Philippe (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Thiviers
ROUSSEL François (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
ROUX Evelyne (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
SALINIER Bernadette (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
TEILLAC Gérard (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
TRIFFE Bernard (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
VALETTE Marie-Pierre (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
VERGNAUD Lionel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
MAURIE Fabrice	PAIERIE DEPARTEMENTALE

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Francis COLBAC, Président sortant, s'est réuni au siège du SMD3 à Coulouneix-Chamiers, le 15 septembre 2020 à 15h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

1 - Installation du conseil syndical

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COLBAC, président sortant, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il déclare le comité syndical du SMD3 installé.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Thierry CIPIERRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

2 - Désignation du doyen d'âge de l'assemblée

Le Président donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Claude MARTINOT, pour présider la séance jusqu'à l'élection du Président. Une fois élu, le président prendra la présidence de l'assemblée.

Monsieur Claude MARTINOT constate la présence de 34 délégués, et relève que les conditions de quorum prévues par le code général des collectivités locales sont remplies (quorum = 18).

Monsieur Claude MARTINOT rappelle les modalités vote :

Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité = moitié des suffrages exprimés + 1 si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur = 34 voix.

Désignation des assesseurs

Madame Marilyne FORGENEUF, Madame Evelyne ROUX, Monsieur Alain MARTY et Monsieur Jean-Paul DUBOS ont été désignés pour remplir le rôle de scrutateur durant la séance ; ils prennent place près de l'urne.

3 - Election du président

Monsieur Claude MARTINOT a invité le comité syndical à procéder à l'élection du président et a fait appel à candidature.

- ⇒ Monsieur Francis COLBAC présente la candidature de Monsieur Pascal PROTANO.
- ⇒ Monsieur Dominique MORTEMOSQUE présente à son tour sa candidature.

Chaque candidat se présente.

Monsieur Dominique MORTEMOSQUE :

« Depuis 2014, en tant que Président d'un syndicat de collecte, qui a décidé d'intégrer volontairement le SMD3, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'élus de terrain. Si je suis élu, je souhaite représenter les élus ruraux. Je prendrai comme premier vice-président un élu du Grand Périgueux et dix Vice-présidents. Je souhaite également indiquer que le Directeur du SMD3 a un rôle central dans le fonctionnement de la structure et qu'il a toute ma confiance dans les missions qui lui sont dévolues. »

« Je voudrais dire en introduction que je n'ai pas besoin d'affirmer ma confiance envers le directeur, car elle n'a jamais pu être mise en doute ! Si je suis élu, je souhaite mieux communiquer notamment sur la redevance incitative, tant auprès de la population que des élus locaux. »

Il est ensuite procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après avoir procédé à l'élection, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	64
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	33
	<u>Ont obtenu</u>
	Monsieur Pascal PROTANO
	46
	Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE
	18

Monsieur Pascal PROTANO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président. Il prend la présidence de la séance.

4 - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Par ailleurs, et sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le comité dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif de 34 sièges, et en application des règles susvisées le Président, Monsieur Pascal PROTANO, propose d'arrêter à 8 sièges le nombre de vice-présidents répartis en fonction des secteurs suivants :

- ✓ 1 vice-président pour le secteur du Grand Périgueux
- ✓ 2 vice-présidents pour le secteur de Bergerac
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Belvès
- ✓ 1 vice-président pour le secteur de Ribérac
- ✓ 2 vice-présidents pour le secteur de Montpon (dont 1 pour la commune de St Laurent de Hommes /ISDND)
- ✓ 1 vice-président sur le secteur du Périgord Noir pour le centre de tri de Marcillac St Quentin.

Le comité, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 8, son nombre de vice-présidents.

5 - Election des Vice-Présidents

1er vice-président :

Le président propose la candidature de Francis COLBAC.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	13
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	52
Majorité absolue	27
	Monsieur COLBAC
	50

Monsieur Francis COLBAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} vice-président.

Monsieur Jean-Pierre CAZES, élu du secteur de Bergerac quitte l'assemblée, sans donner pouvoir.

Le nombre de voix passe de ce fait de 65 à 63 pour les élections qui suivent.

2ème vice-président :

Le président propose la candidature de Madame Marjorie MOLLETON.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	57
Majorité absolue	29
Marjorie MOLLETON	55

Madame Marjorie MOLLETON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2ème vice-présidente.

3ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Thierry BOIDÉ.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	12
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	51
Majorité absolue	26
Thierry BOIDE	48

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème vice-président.

4ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Bernard TRIFFE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	62
Majorité absolue	29
Bernard TRIFFE	56

Monsieur Bernard TRIFFE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème vice-président.

- ✓ Départ de Me BOUCAUD qui donne pouvoir à Mr COLBAC.

5ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Jean-Marcel BEAU.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	8
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	55
Majorité absolue	28
Jean-Marcel BEAU	52

Monsieur Jean-Marcel BEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5ème vice-président.

✓ Départ de Me Bernadette SALINIER qui donne pouvoir à Me Evelyne ROUX.

✓ Départ de Me Marie-Pierre VALETTE qui donne pouvoir à Mr Jérôme PEYRAT

6ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages blancs	17
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	46
Majorité absolue	22
Dominique MORTEMOUSQUE	42

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6ème vice-président.

✓ Départ de Mr Thierry CIPIERRE qui donne pouvoir à Mr François ROUSSEL.

7ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Jérôme PEYRAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	4
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	59
Majorité absolue	30
Jérôme PEYRAT	57

Monsieur Jérôme PEYRAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7ème vice-président.

8ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Michel DONNETTE.

Madame Marilynne FORGENEUF se déclare également candidate.

Il est procédé au vote.

Madame Marilynne FORGENEUF, assesseur laisse sa place à Monsieur Jérôme PEYRAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	63
Majorité absolue	32
Monsieur Michel DONNETTE	27
Madame Marilynne FORGENEUF	36

Madame Marilynne FORGENEUF ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 8ème vice-présidente.

6 – Détermination de la composition du Bureau

Monsieur Pascal PROTANO, propose les 8 vice-présidents en tant que membre du bureau. Aussi il propose de rajouter 4 autres membres à la composition du bureau, à savoir :

- ⇒ François ROUSSEL pour la CCIVS
- ⇒ Dominique BOUSQUET pour le CCTPNTH
- ⇒ Philippe ROUSSEAU pour le SMCTOM de Thiviers
- ⇒ Monsieur DONNETTE pour la commune de St Laurent des Hommes

Il sera discuté lors du premier bureau, le rajout d'un élu du secteur du Périgord Noir aux membres du bureau.

7 - Election des membres du Bureau

L'élection se fait à main levée. Les vice-présidents ainsi que les 4 membres susvisés sont élus à l'unanimité.

8 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Monsieur Pascal PROTANO, propose une liste de 5 titulaires et 5 suppléants :

Titulaires :

- ⇒ Bernard TRIFFE
- ⇒ Jean-Marcel BEAU
- ⇒ François ROUSSEL
- ⇒ Michel DOBBELS
- ⇒ Jean-Louis DESSALLES

Suppléants :

- ⇒ Evelyne ROUX
- ⇒ Marilyne FORGENEUF
- ⇒ Frédéric GAUTHIER
- ⇒ Marjorie MOLLETON
- ⇒ Claude MARTINOT

Aucune autre liste est déposée.

L'élection se fait à main levée. Les membres titulaires et suppléants susvisés sont élus à l'unanimité.

9 - Détermination du fonctionnement du Comité Technique et du CHSCT

Retiré de l'ordre du jour

10 - Election des représentants du CHSCT et du Comité Technique

Retiré de l'ordre du jour

11 - Election du délégué CNAS

Retiré de l'ordre du jour

12 - Election du délégué AMORCE

Retiré de l'ordre du jour

13 - Délégation de signature du Comité Syndical au Président - subdélégation au Directeur Général

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut subdéléguer sa signature au Directeur Général.

Les attributions suivantes du Comité sont déléguées au Président :

- 1- Signer les actes de vente de terrains ;
- 2- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi qu'aux remboursements anticipés et refinancements qui y sont liés ;
- 3- Contracter une ou plusieurs lignes de trésorerie destinées au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- 4- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 5 000 €HT ;
- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans des actions intentées contre lui quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- 7- Attribuer, négocier et signer les contrats, marchés inférieurs à un montant de 500.000€ ainsi que leurs avenants ;
- 8- Négocier et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5% si le montant du marché est supérieur au seuil des appels d'offres ;
- 9- Soumissionner à des marchés de gestion des déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3, pour le compte du SMD3 ;

10- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres ;

11- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la structure et nommer les régisseurs ;

12- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

13- Demander l'attribution de subventions pour ses besoins de fonctionnement ou pour ses programmes d'investissement ;

14- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite d'un montant de 100.000€

15- Autoriser au nom du syndicat le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

REMARQUES :

Madame FORGENEUF demande de ramener la délégation de signature pour les marchés au seuil des appels d'offres des marchés de services, à savoir 240.000€.

Le Président souhaite conserver le seuil de 500.000€ pour la délégation de signature et propose un vote à main levée :

Nombre de présents : 29

Nombre de voix : 58

Nombre de voix POUR (seuil à 500.000€) : 56

Nombre de voix CONTRE (seuil à 500.000€) : 2

Divers

Le président informe d'un prochain bureau mardi 22 septembre 2020 à 15h00, suivi d'une CAO à 16h30 et d'un comité syndical à 17h00.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 15 septembre 2020 à 18h34 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

ADOPTE le procès-verbal d'installation du comité syndical du 15 septembre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

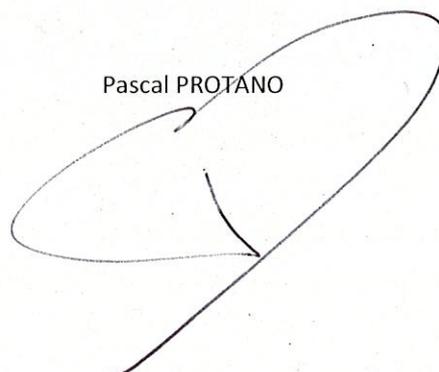
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-20I

OBJET : N°02-20I - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 22 septembre 2020

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

024 252405329 20201020 02201 DE

Regu le 22/10/2020

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Sairembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSELEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

OBJET N°02 201 - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 22 septembre 2020

Le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, le 22 septembre 2020 à 17h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

INTRODUCTION :

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir excusé les délégués absents.

Il présente la nouvelle organisation des réunions syndicales :

Le bureau aura lieu un mardi de chaque mois suivi d'un comité syndical quinze jours plus tard.

Il annonce les délégations des vice-présidents :

- ✓ Francis Colbac : Communication et relations médias
- ✓ Marjorie Molleton : Prévention des déchets et présidente du comité technique et du CHSCT
- ✓ Thierry Boidé : Finances, relations avec les élus locaux
- ✓ Bernard Triffe : Organisation et exploitation de la collecte et du traitement
- ✓ Jean-Marcel Beau : Administration générale
- ✓ Dominique Mortemousque : Qualité – sécurité – environnement
- ✓ Jérôme Peyrat : Relations avec les professionnels et les partenaires institutionnels, tourisme
- ✓ Maryline Forgeueuf : Relation avec les usagers – centre d'appel

PRESENTATIONS :**1. Présentation du SMD3 et de son organisation**

Cette présentation est adressée par mail à tous les délégués.

Le Président informe l'assemblée de ne pas communiquer ces documents et rappelle le rôle du vice-Président Thierry Boidé en charge de la communication avec les élus.

2. Bilan de la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) et de la mise en place de la Redevance Incitative (RI)

Cette présentation est adressée par mail à tous les délégués.

Sylvain Marty informe que le bilan de la collecte en PAV et de la mise en place de la RI a été réalisé sur l'été 2020 car la période de confinement n'est pas significative pour faire un bilan réel.

Il est souligné que les résultats quantitatifs sont très encourageants. Les chiffres démontrent une vraie baisse des quantités d'ordures ménagères qui impactent l'ensemble de département (-8,5%), alors que la RI n'est mis en place que sur 10% de l'ensemble du département.

Néanmoins, certains sujets sont à regarder avec attention :

Les personnes âgées ou dépendantes :

Une commission va être mise en place sur le sujet problématique de l'accessibilité aux bornes pour les personnes en perte d'autonomie.

La population touristique :

Une commission va être mise en place sur les questions liées au tourisme. Il est rappelé que Monsieur Peyrat, vice-président en charge du tourisme, dirigera cette commission.

Point problématique : les touristes qui résident en gîtes et les touristes qui ne dorment pas sur le département (camping-cariste ou visiteurs à la journée).

Un gros travail est attendu pour pouvoir apporter des solutions adaptées (simples et rapides) à la population touristique.

Remarques et problèmes soulevés en séance :

- trop de dépôt d'ordures sur les haltes nautique qui sont un vrai problème,
- comment faire payer les camping-cars aux bornes ? (projet d'application mobiles, badges prépayés)
- problème des campings car sauvages : réflexion qui doit passer par les municipalités
- qui paie lors des locations de salle dans les communes, ainsi que pour les marchés ?

Les dépôts en pied de borne :

Point problématique : les dépôts sauvages liés notamment à la saison touristique.

Remarques et problèmes évoqués en séance

- continuer la collecte le week-end sur les mois octobre et novembre (les gites sont nettoyés le samedi)
- le sac tombe mal, il semble que les bornes ne soient pas pleines (sur les bornes aériennes et non enterrées)
- les sacs ne sont pas adaptés aux ouvertures. Possible de distribuer des sacs jaunes de 30L ?
- des dépôts sauvages sont présents à côté des bacs de regroupement également
- proposition de revoir le nombre d'ouvertures, ainsi que des forfaits pour les administrés
- les mêmes règles ne peuvent pas être adaptées pour tout le monde selon les logements
- dépôts sauvages présents quand le service est réduit, 1 ramassage par semaine n'est pas suffisant
- Les composteurs ne règlent pas tous les problèmes

Le Président rappelle en effet qu'il y a beaucoup de problèmes à prendre en compte mais que les administrés ne sont pas tous prêt à faire des efforts.

Il est rappelé de faire les formations pour le personnel de mairie car ce sont les premiers en ligne.

3. Projet de collecte en porte à porte pour les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Cette présentation est adressée par mail à tous les délégués.

Remarques et problèmes évoqués en séance

- Solidarité et bon sens rural pour les personnes âgées de la part des mairies pour le peu d'administrés en perte d'autonomie
- ne pas faire un modèle unique mais plutôt un modèle adaptable aux communes
- certains secteurs ont beaucoup de personnes en perte d'autonomie (Lalinde),
- Tout ne doit pas revenir à la charge de la mairie ; les employés ont déjà beaucoup de travail
- Solution de répartir par conventionnement et par facturation

Désignation d'une commission Collecte pour les personnes en perte d'autonomie :

- Marc MELOTTI
- Pierre JAUBERTIE
- Hélène REYS
- Michel DONNETTE
- Hervé COUSTILLAS

4. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le rapport a été adressé au préalable à tous les élus.

Le Président soumet le rapport au débat, aucune prise de parole n'est sollicitée.

DELIBERATIONS RELATIVES AUX COMPETENCES OBLIGATOIRES :**VIE DU SMD3****N°01-20H : Adoption du compte-rendu du Comité du 07/07/2020**

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de la séance syndicale du 07 juillet 2020 à l'approbation des élus (joint en annexe).

Délibération adoptée à l'unanimité

N°02-20H : Adoption du procès-verbal du Comité du 15/09/2020

Cette délibération vise à soumettre le procès-verbal de la séance syndicale du 15 septembre 2020 à l'approbation des élus (joint en annexe).

Il est demandé de rajouter la présentation des deux candidats à la présidence dans le procès-verbal.

Reporté à l'ordre du jour du prochain comité.

N°03-20H : Election du représentant du CHSCT et du Comité Technique

Par délibération n°02-16B et 03-16B du 05/04/2016, le comité syndical du SMD3 a décidé le maintien du paritarisme numérique au CT et au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel. Considérant que le Président du collège des représentants de la collectivité de ces deux instances doit être

désigné parmi les membres de l'organe délibérant, cette délibération vise à désigner un président pour le CHSCT et pour le Comité Technique du SMD3 ainsi que les autres membres qui les composent.

Trois membres titulaires dont président :

1. Marjorie MOLLETON (présidente)
2. Jean-Paul DUBOS
3. Evelyne ROUX

Trois membres suppléants :

1. Pierre JAUBERTIE
2. Alain MARTY
3. Hélène REYS

Délibération adoptée à l'unanimité

N°04-20H : Election du délégué AMORCE

Le SMD3, par délibération n°04-99D du 10 septembre 1999, adhère à l'association AMORCE pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets. Suite au renouvellement des élus, cette délibération vise à désigner un élu du SMD3 pour représenter le SMD3 dans les réunions d'AMORCE.

Candidat : François Roussel

Délibération adoptée à l'unanimité

N°05-20H : Election du délégué CNAS

Depuis plusieurs années, le SMD3 adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel. Suite au renouvellement des élus, cette délibération vise à désigner le délégué qui représentera le SMD3 dans le collège des élus pour la période 2020-2026.

Candidat : Marc MELOTTI

Délibération adoptée à l'unanimité

N°06-20H : Modification des statuts du SMD3

La version des statuts du SMD3 en vigueur à l'heure actuelle a été adoptée par délibération N°13-19L du comité syndical du 23 décembre 2019.

Cette délibération vise à autoriser la modification des statuts du SMD3 afin d'actualiser l'article 1 en précisant le retrait de la commune de Coly-Saint-Amand d'une part, et de compléter l'article 5 concernant les ressources du SMD3 d'autre part.

En ce qui concerne les assemblées de secteur, il est demandé de revoir les statuts afin que les communautés de communes soient directement représentées au SMD3.

Il est proposé de créer une commission pour compléter et réviser les statuts actuels du SMD3.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°07-20H : Indemnités de fonction versées au Président et aux vice-Présidents et indemnités de déplacement versées aux délégués

A compter du 15 septembre 2020, le montant des indemnités de fonction versées au président et aux vice-présidents attribuables sont les suivantes :

- Président : 33,66 % de l'indice brut 1027, majoré 830 soit 1 309,17 € brut/mois
- Vice-Président : 16,83 % de l'indice brut 1027, majoré 830 soit 654,59 € brut/mois

Aussi, il est précisé que tout délégué peut prétendre au remboursement de frais de déplacement (frais de transport) si les réunions ont lieu dans une commune autre que celle de l'élu. Depuis le 27/12/2019, cette possibilité est désormais offerte à tous les membres du comité, qu'ils bénéficient ou non d'une indemnité de fonction.

Délibération adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

N°08-20H : Création d'un poste de responsable facturation pour la Redevance Incitative

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative, il y a lieu de créer un poste de responsable de Facturation afin de superviser la mise en place de la facturation et d'assurer le suivi du recouvrement de la RI en lien avec les différents partenaires institutionnels (services du Trésor Public, collectivités adhérentes, ...).

Cette délibération vise à ouvrir un poste à temps complet au 1er novembre 2020 au cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

Ce responsable facturation sera rattaché au Directeur Commercial.

Délibération adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la réorganisation des services finances et contrôle de gestion et de la mise en place systématique des engagements, il y a lieu de créer un poste d'agent comptable.

Cette délibération vise à ouvrir un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Sous la responsabilité de la cheffe du service comptabilité, l'agent de gestion comptable ordonnancera principalement les dépenses et les recettes, puis exécutera et suivra comptablement les marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°10-20H : Augmentation du temps de travail d'un agent administratif du Centre de Tri de Marcillac-Saint-Quentin

Afin d'accompagner l'accroissement des effectifs opérationnels du centre de tri de Marcillac (mise en place d'une 2^{ème} équipe au 01/04/2020 puis d'une 3^{ème} équipe en juillet 2020) il est indispensable d'augmenter le temps de travail du seul agent administratif qui en assure la gestion.

Cette délibération vise à augmenter le temps de travail de l'agent de 24 heures/semaine à 31 h 30/semaine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°11-20H : Modification des règles d'attribution de l'IFSE pour les contrats courts

Le Président rappelle aux élus le principe d'application du RIFSEEP aux agents publics du SMD3 en contrat à durée déterminée (Délibération N°06-18F du 26/06/2018) et propose un cas dérogatoire d'attribution pour les agents publics recrutés en CDD après le 01/07/2020, ayant un contrat se terminant le 31/12/2020 en raison du passage au SPIC au 01/01/2021.

Ces agents ayant vocation à être maintenus sur leur poste au-delà du 31/12/2020, dans le cadre de contrat à durée indéterminée de droit privé en raison du déploiement de la RI, il est proposé que ces agents puissent bénéficier du versement de l'IFSE sur toute la période de leur contrat à durée déterminée de droit public.

Remarques :

Il est relevé en séance que la révision des règles d'attribution de l'IFSE devrait passer en comité technique.

Délibération adoptée à l'unanimité

FINANCES

N°12-20H : Redevance Spéciale : Tarifs 2020 tous secteurs

Les secteurs passant en redevance incitative en 2021 devaient être équipés techniquement de janvier à avril 2020 de bacs pucés (pour la porte à porte) et d'implantation de Points d'Apports Volontaires.

Les professionnels produisant plus de 1 500 litres de déchets résiduels ou désireux d'avoir une solution à domicile (borne aérienne) devaient être rencontrés de décembre 2019 à février 2020, pour déterminer les modalités techniques et financière de leur collecte.

L'objectif du SMD3 était de les équiper avant le 01/07/2020. La collecte traditionnelle des professionnels, dont la production est supérieure à 1 500 litres, serait donc maintenue tant que les professionnels ne seraient pas équipés.

La crise sanitaire liée au Covid 19 a ralenti la mise en place de ce dispositif pour l'ensemble des professionnels.

Il est ainsi proposé de maintenir les tarifs de redevance spéciale 2019 inchangés en 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. (tarifs en annexe).

Le Smctom de Ribérac a intégré le Smd3 le 01 janvier 2020. Il est proposé, pour l'année 2020, d'appliquer les tarifs redevance spéciale ci-dessous :

TARIFS Redevance Spéciale

OM : 0.067€ / LITRE

DPS : 0.041€ / LITRE

Délibération adoptée à l'unanimité

N°13-20H : Décision Modificative N°1 – Budget 2020

Le projet de décision modificative a pour objet d'intégrer les nouvelles recettes et dépenses, des sections de fonctionnement et d'investissement, non prévisibles et ou non certaines lors de la constitution du budget.

La crise sanitaire liée au Covid19 a eu un impact important sur la mise en place de la redevance incitative : décalage des travaux pour pose de points d'apport volontaire, décalage des tournées de collecte, besoin de personnel temporaire pour remplacer les agents en autorisations d'absence, achat de produits désinfectants, masques, versement de la prime Covid, communication etc...

Le montant des frais imputés au Covid19 s'élèvent à 328 k€ dont 142 k€ pour les frais de personnel supplémentaire et 186 k€ pour les fournitures et prestations diverses supplémentaires.

Les principales modifications de crédits proposées au vote de la décision modificative N°1 ont été transmises dans la note explicative jointe à la convocation.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°14-20H : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2020

Cette délibération vise à modifier les montants des Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2020 conformément à la Décision Modificative N°1 présentée au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°15-20H : Tarification Unique 2020 : modification article A 5.5 et A 5.7

La tarification unique 2020 a été instituée par délibération 05-19L du 23-12-2019. Cette délibération vise à modifier les articles A 5.5 Collecte des déchets résiduels et recyclables et A 5.7 Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative de la façon suivante :

Article A 5.5 : Collecte des déchets résiduels et recyclables

La tarification inscrite à la délibération suscitée ne prenait pas en considération l'augmentation tarifaire 2020. Il convient donc d'actualiser le tarif de la prestation.

Ainsi, le coût de la prestation de collecte pour l'année 2020 s'élève à : 145 723 € par an

Article A 5.7 : Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative

La crise sanitaire liée au Covid19 n'a pas permis de maintenir le calendrier des enquêtes terrain des futurs usagers de la redevance incitative. Par conséquent les modalités de facturation aux syndicats de collecte et EPCI concernés des coûts de cette prestation doivent être modifiées. Le montant de la contribution reste le même : 9,60€/habitant.

Ainsi il est proposé de modifier le calendrier d'appel de cette contribution de la manière suivante :

- 1/3 de la contribution facturé à la date d'ouverture de l'enquête
- Le solde de la contribution à la date de fermeture de l'enquête

Sont en cours, les enquêtes pour le secteur de la CCIVS, une partie du secteur de Nontron : CC Dronne et Belle et une partie du secteur de Thiviers : CC Isle Loue Vézère + 13 communes de la CC Terrasson en Périgord Noir. Ces enquêtes s'étendent jusqu'au 19 décembre 2020.

Seront facturés en 2020 selon le calendrier d'appel défini ci-dessus :

- Smctom de Nontron : 87 081.60 euros
- Smctom de Thiviers : 181 572.60 euros
- CC Isle Vern Salembre : 183 216.00 euros

Mois d'appel de la contribution	1/3 en septembre 2020	Le solde en décembre 2020
Smctom de Nontron	29 027.20	58 054.40
Smctom de Thiviers	60 524.20	121 048.40
CC Isle Vern Salembre	61 072.00	122 144.00

Les enquêtes initialement prévues en 2020 pour le secteur du Grand Périgueux, pour partie des secteurs de Nontron et de Thiviers sont reportées en 2021. Les appels de cette contribution seront effectués selon les dates d'ouverture et de fermeture d'enquête par secteur.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°16-20H : Modification du périmètre d'institution de la TEOM

Par délibération N°18-20B du 25/02/2020 le SMD3 a renoncé, à compter du 1^{er} janvier 2021, à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes d'Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

Considérant que certaines collectivités vont rester à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021, il est nécessaire que les communautés de communes concernées instituent et perçoivent pour leur propre compte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur leur territoire. Le président propose donc de renoncer, à compter de 2021 à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le territoire de :

- la Communauté de communes de Portes Sud du Périgord pour les communes de : Bardou, Boisse, Conne-de-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac
- la Communauté de communes de Vallée de l'Homme pour les communes de : pour les communes historiques de Manaurie et Saint-Cirq (commune les Eyzies), pour la commune historique de Coly (commune Coly-Saint-Amand), le Bugue et Rouffignac.

Il est rappelé que les communes qui passent qui ne passent pas en RI doivent délibérer entre le 23/09 et le 15/10 afin qu'elles perçoivent la TEOM.

Le problème pour les communes de Rouffignac et le Bugue est soulevé. Contact sera pris avec ces communes.

Vote pour : 58 / Abstention : 4

N°18-20H : MARCHÉ N°2020-018-AO : FOURNITURE DE CARBURANT - ATTRIBUTION

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré :

- ✓ D'attribuer le lot 1 (fourniture de gazole) à la société GINOUVES GEORGES ;
- ✓ D'attribuer le lot 2 (gazole non routier) à savoir la société PICOTY ENERGIES SERVICES ;
- ✓ D'attribuer le lot 3 (AD BLUE) à la société PICOTY ENERGIES SERVICES ;
- ✓ D'attribuer le lot 4 (fioul) à la société PICOTY ENERGIES SERVICES.

Délibération adoptée à l'unanimité**N°19-20H : MARCHÉ N°2020-019-AO : ANALYSES REGLEMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES SITES ICPE ET LE SUIVI DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES DES AGENTS DU SMD3 - ATTRIBUTION**

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré :

- ✓ D'attribuer le lot 1 : surveillance réglementaire environnementale des sites ICPE et sanitaire à IRH IC, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire
- ✓ D'attribuer le lot 2 : analyses ecotoxicologiques sur des sédiments aqueux, des sédiments et des sols à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit Bio-Tox, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.
- ✓ D'attribuer le lot 3 mesures d'émanations diffuses de biogaz à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SAFEGE, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.
- ✓ D'attribuer le lot 4 analyses nfu 44-051 sur diverses fractions de déchets verts à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit AUREA, 3 sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire

Délibération adoptée à l'unanimité**N°20-20H : MARCHÉ N°2020-035-AO : TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX - ATTRIBUTION**

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer le marché de traitement des gravats issus des déchèteries du Grand Périgueux.

DELIBERATION REPORTEE

N°21-20H : MARCHÉ IS-16-03-AO : TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES A L'ISDND DE SAINT LAURENT DES HOMMES - LOT 2 : ETANCHEITE - AVENANT 3

Dans le cadre de la réalisation des opérations de couverture du casiers D5D6, objet de la TC4, il était prévu la mise en place du Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane (DEG) en flanc directement au droit des déchets.

En raison des difficultés techniques rencontrées pour effectuer la soudure des lés de géomembranes directement sur les déchets, la mise en place d'un géotextile inférieur de 300 g/m² est nécessaire, en lieu et place d'un parement en argile effectué hors marché.

Actuellement la couverture prévue sur le casier D5D6 est constituée de bas en haut :

- D'une étanchéité par géomembrane
- D'un géotextile anti-poinçonnant
- D'une couche de drainage de 30 cm
- De matériaux du site sur une épaisseur de 1 m.

Afin de respecter l'arrêté ministériel du 15 février 2016 - article 35) un géocomposite de drainage doit être mis en place en couverture du casier D5D6.

Le présent avenant 3 concerne donc :

- la fourniture et la pose d'un géotextile de grammage 300 g/m² sur une surface de 5 260 m² en flanc pour des raisons techniques ;
- la fourniture et la pose d'un géo composite drainant sur le dôme sur une surface de 4 160 m² afin de répondre aux exigences de la réglementation.

La mise en place de ces produits complémentaires s'effectuera en 2 semaines, portant la durée totale de la TC4 à 4 semaines et ne peut être assurée que par le titulaire actuel. En effet, un changement de contractant entraînerait une augmentation des coûts et ne permettrait pas d'assurer l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec les équipements, services ou installations existants (art. R.2194-2/ R.2194-3/ R.2194-4 du code de la commande publique- prestation supplémentaire).

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATIONS RELATIVES AUX COMPETENCES COLLECTE :

N°22-20H : Convention d'aménagement des Points d'Apport Volontaire avec la commune d'Eymet - Avenant n°1

Dans le cadre de l'application de la redevance incitative, le SMD3 a mis en place des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre sur le territoire des communes impliquées et notamment la commune d'Eymet.

La commune souhaitait des aménagements particuliers des lieux. Aussi, une convention a été signée le 12 juin 2020 pour définir les modalités de financement relatives à la mise en place des points d'apport volontaire sur la commune d'Eymet (travaux implantation, achat équipement, nettoyage, maintenance).

L'avenant n°1 vise à modifier l'article 4 de la convention relative aux montants à la charge de la commune. Suite à la réception des travaux, les coûts mentionnés à l'article 4 sont modifiés comme suit :

	Site n°1 - GUYENNE	Site n°2 - CIMETIERE	Site n°3 - STADE V2
VRD	12 498.06 €	11 423.50 €	10 334.00 €
Espaces verts	2 051.63 €	4 960.66 €	
MONTANT TOTAL	14 549.69 €	16 384.16 €	10 334.00€
	41 267.85 €		

Délibération adoptée à l'unanimité**N°23-20H : Convention relative à la collecte et au traitement des déchets résiduels et recyclables du centre de détention de Mauzac**

Le SMD3 réalise la collecte et le traitement des déchets résiduels et recyclables des centres de détention de Mauzac depuis le 1^{er} octobre 2016. La convention en cours prend fin le 30 septembre 2020.

Toutefois, les nouvelles bornes pour la collecte avec le nouveau de préhension ne pourront être mise en place qu'au mois de décembre 2020.

Aussi, il est proposé de signer une convention afin de permettre la collecte jusqu'à la fin de l'année avec le mode de collecte actuel.

Délibération adoptée à l'unanimité**DIVERS :**

Coordonnées de Thiery Boidé, vice-président en charge des finances et de la communication avec les élus locaux : 06/07.94.26.43

Des visites des sites du SMD3 vont être organisées (notamment le centre de tri et le centre d'enfouissement).

Un trombinoscope des élus sera réalisé avec photo (prochain comité).

UN membre de l'assemblée demande la transmission du tableau pluriannuel d'endettement.

Le prochain bureau aura lieu mardi 6 octobre prochain à 10h00.

La prochaine CAO et le comité le 20 octobre à 17h00.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

ADOpte le compte-rendu de la séance syndicale du 22 septembre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-201

OBJET : N°03-201 – Création d'un poste de Responsable TRAVAUX VRD, catégorie A, à temps complet

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-03201-DE
Reçu le 22/10/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Président expose :

Le responsable travaux et VRD organisera les travaux nécessaires au déploiement de la redevance incitative, optimisera le déploiement des points d'apports volontaires en concertation avec les élus.

Il supervisera le pôle Travaux et VRD de la direction technique et encadrera l'équipe de techniciens contractuels études et travaux en place.

Ce poste de catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (filrière technique) sera ouvert au 1^{er} décembre 2020, sur la base d'un temps complet.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit au 1^{er} décembre 2020 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur ppal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur ppal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		195	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35h
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique ppal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-03201-DE
Regu le 22/10/2020

		1	30H
		64	35H
Adjoint technique (suite)		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		230	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		260	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE la création d'un poste de Responsable TRAVAUX VRD, catégorie A, à temps complet.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

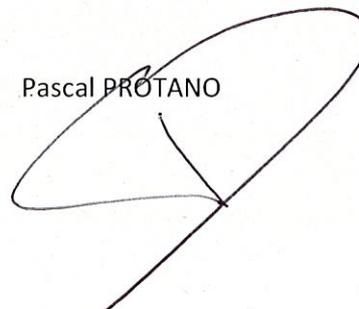
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-201

**OBJET : N°04-201 - Fermeture de 2 postes d'adjoint technique Pal 1ere Cl.
et ouverture de 2 postes d'agent de maîtrise**

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-04201-DE

Reçu le 22/10/2020

CC Isle Venn Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

OBJET N° 04-201 - Fermeture de deux postes d'adjoint technique Pal de 1ere Cl et ouverture de deux d'agent de maîtrise

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'ouverture de deux postes d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne, il y a lieu de fermer deux postes au grade d'adjoint technique ppal 1ere classe à temps complet, et d'ouvrir deux postes au grade d'agent maîtrise territorial, à temps complet, au 1^{er} novembre 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		27	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur ppal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur ppal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique ppal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H
		1	30H
		64	35H

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-0420I-DE
Regu le 22/10/2020

		1	30H
		1	27H30
		1	25H
Adjoint technique (suite)		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		228	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		258	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE la fermeture de deux postes d'adjoint technique Pal de 1ere Cl et ouverture de deux d'agent de maîtrise.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

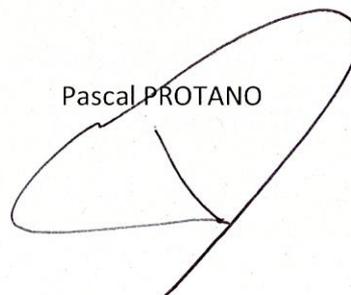
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05-201

OBJET : N°05-201 – Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine-FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent-LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques-RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck-MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick-GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane-MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent-BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane-DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François-CAREME</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique-MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis-BATAILLER</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-05201-DE
Reçu le 22/10/2020

	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

OBJET N°05-201 - Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Monsieur le Président expose :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivité locale, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à versement d'une indemnité au volontaire, directement par l'Etat ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,55 € (472,97 € directement versés par l'Etat et 107,58 € par la collectivité).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Dans le cas présent, c'est l'Antenne de Bergerac qui se propose d'accueillir un jeune autiste, accompagné par l'Association Les Papillons Bancs de Bergerac, qui souhaiterait s'orienter dans les métiers de l'animation et qui aurait besoin d'éprouver son projet à une réalité professionnelle.

Dans le cadre des différentes missions d'animation proposées en direction des usagers dans le cadre du déploiement de la redevance incitative et de l'amélioration des comportements en lien avec la production de déchets, le Président propose de conclure un contrat de service civique pour une mission d'animation sur le secteur de Bergerac.

La mission aura une durée de sept mois, à compter du 15 novembre, après agrément de l'Etat. Le temps hebdomadaire sera de 24 heures.

Vu la loi N°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret N°2017-689 du 28 avril 2017 modifiant la partie réglementaire du code du Service national relative au service civique,

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale,

APPROUVE la formalisation de ses missions,

024_052405329-20201020-05201-DE
Regu le 22/10/2020

DONNE

son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,

AUTORISE le Président à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

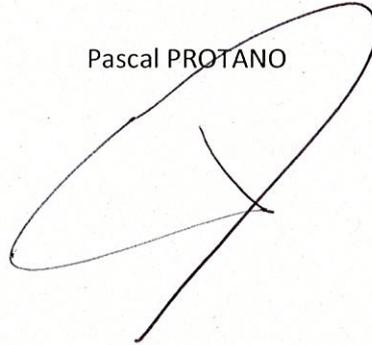
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-201

**OBJET : N°06-201 - Modification des tarifs de redevance spéciale
pour le secteur de Ribérac**

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	Claudine FAURE				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	Vincent LACOSTE				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	Jean-Jacques RATIER				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	Franck MOISSAT				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	Patrick GUILLEMET				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
Stéphane MOTTIER					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
Vincent BELLOTEAU					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
Stéphane DOBBELS					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
François CAREME					

AR PREFECTURE

024 252405329 20201020 06201 DE
Reg. le 22/10/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

OBJET : N°06-20I - Modification des tarifs de redevance spéciale pour le secteur de Ribérac

Monsieur le Président expose :

La délibération N°12-20H du 22 septembre 2020 concernant les tarifs de redevance spéciale 2020 pour tous les secteurs est incomplète pour le secteur de Ribérac.

Il est proposé d'ajouter les tarifs au forfait ci-dessous, en complément des tarifs au litre :

FORFAITS GENERAUX ANNUELS SECTEUR DE RIBERAC			
Activités	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS
Artisans du bâtiment / Paysagistes Professions Libérales	74,04 €	45,31 €	119,34 €
Métiers de bouches / Traiteur Bar / Alimentation Générale	370,18 €	45,31 €	415,48 €
Activités de réparations Activités de transports	222,11 €	135,92 €	358,02 €
Commerces divers	74,04 €	135,92 €	209,95 €
Activités tertiaires	74,04 €	271,83 €	345,87 €
Activités de services et production	222,11 €	45,31 €	267,41 €
Hébergement de courte durée	444,21 €	45,31 €	489,52 €

FORFAITS RESTAURANTS ANNUELS			
Nombre de couverts / service	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS
1 à 5	46,74 €	50,37 €	97,11 €
6 à 10	140,23 €	151,11 €	291,34 €
11 à 15	233,72 €	251,84 €	485,56 €
16 à 20	327,21 €	352,58 €	679,79 €
21 à 25	420,69 €	453,32 €	874,01 €
à partir de 26	514,18 €	554,05 €	1 068,23 €

TARIFS RS € / LITRE	
OM	0.067
DPS	0.041

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	0 CONTRE	2 ABSTENTION
---------	----------	--------------

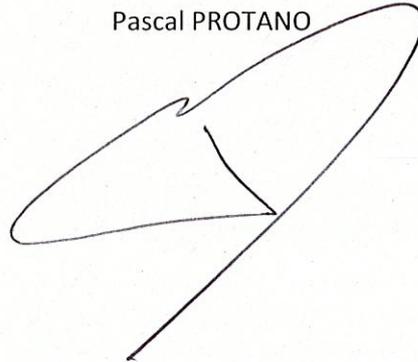
APPROUVE les tarifs de redevance spéciale 2020 pour le secteur de Ribérac,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-20I

OBJET : N°07-20I - Annulation de la délibération N°16-20H du 22 septembre 2020 portant sur la modification du périmètre d'institution de la TEOM

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix
Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>		1 voix		1 voix	

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-07201-DE
Reçu le 22/10/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KULTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-20H du 22 septembre 2020, le Président a proposé de renoncer, à compter du 1^{er} janvier 2021, à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Bardou, Boisse, Conne-de-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac, pour les communes historiques de Manaurie et Saint-Cirq (commune les Eyzies), pour la commune historique de Coly (commune Coly-Saint-Amand), le Bugue.

La crise sanitaire ayant eu des impacts directs sur le déploiement des installations, il a été décidé d'allonger d'un an la phase 1 de la mise en œuvre Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères Initiative (REOMI), entraînant de ce fait une reprogrammation du calendrier.

Dans ce cadre, le Président propose l'annulation de la délibération n°16-20H du 22 septembre 2020.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

DECIDE d'annuler la délibération N°16-20H du 22 septembre 2020 visant à renoncer , à compter du 1^{er} janvier 2021, à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Bardou, Boisse, Conne-de-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac, pour les communes historiques de Manaurie et Saint-Cirq (commune les Eyzies), pour la commune historique de Coly (commune Coly-Saint-Amand), le Bugue.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

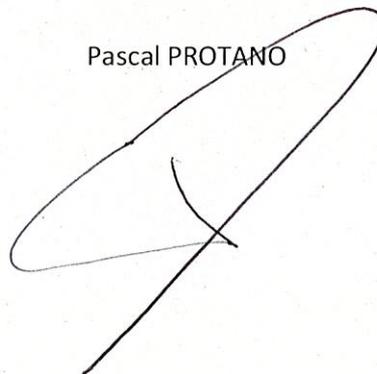
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-20I

**OBJET : N°08-20I - MARCHÉ N°2020-035-AO Traitement des gravats
issus des déchèteries du Grand Périgueux : attribution**

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick-GUILLEMET</i>				
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Stéphane-MOTTIER</i>				
	Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent BELLOTEAU</i>				
	Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Stéphane DOBBELS</i>				
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>François CAREME</i>				
	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
<i>Dominique MAZIERE</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-08201-DE
Reçu le 22/10/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

Monsieur le Président expose :

Un marché a été lancé afin d'assurer le traitement des gravats en provenance des neuf déchèteries du SMD3 sur le secteur géographique du Grand Périgueux. Les gravats seront transportés par les services du SMD3 sur le site de traitement du titulaire du marché.

Lieux de prestation du service :

- DECHETERIE D'AGONAC
- DECHETERIE DE BREUILH
- DECHETERIE DE COULOUNIEUX CHAMIERES
- DECHETERIE DE PERIGUEUX
- DECHETERIE DE SAINT CREPIN
- DECHETERIE DE BOULAZAC
- DECHETERIE DE CHANCELADE
- DECHETERIE DE LA DOUZE
- DECHETERIE DE TRELISSAC

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Onze entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 16 septembre 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises CTP ; ESTARDIER ; ET LAGARDE ET LARONZE avaient déposé une proposition

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré d'attribuer le marché à la société LAGARDE ET LARONZE sur la base du bordereau des prix unitaires (118.756,69 €TTC montant du Détail Quantitatif Estimatif non contractuel intégrant le coût de transport en régie par les services du SMD3).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-035-AO de traitement des gravats issus des déchèteries du Grand Périgueux selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°09-201

OBJET : N°09-201 – Marché IS 19-02-PA - TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE ST-LAURENT-DES-HOMMES
Lot n°3 : drainage et bioréacteur secteur E - Non application de pénalités

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCE			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KULTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

OBJET : N°09-201 - Marché IS 19-02-PA - TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE ST-LAURENT-DES-HOMMES - Lot n°3 : drainage et bioréacteur secteur E - Non application de pénalités

Monsieur le Président expose :

Vu le marché n°IS-19-02-PA LOT 3 de Travaux de nouveaux casiers du secteur E et équipements associés dans le cadre de l'extension de l'ISDND pour le site de St Laurent des Hommes contracté avec la société VINCI/BIOME pour un montant prévisionnel de 709 372,80 € ;

Considérant que le marché public prévoit notamment dans son cahier des clauses administratives particulières, les modalités de paiement de pénalité par le prestataire en cas de retard dans l'exécution des travaux (application d'une pénalité journalière de 500€ par jour calendaire) et dans la fourniture des documents à produire (application d'une pénalité journalière de 200€ par jour calendaire).

Vu que le casier E3E4 fait l'objet d'un retard :

- Des travaux d'exécution de 5 jours calendaires (**2 500 € de pénalité pour un montant total de la tranche optionnelle 1 de 134 718 €HT**)
- De fourniture des documents de 22 jours (**4 400 € de pénalité pour un montant de la prestation total de 6 380 €HT**)

Le montant des pénalités dues par le prestataire est estimé à **6 900 €**.

Au final, le retard occasionné par le prestataire VINCI/BIOME n'a pas eu de conséquence sur un éventuel décalage de planning des autres lots et n'a pas porté atteinte au fonctionnement du SMD3. Compte tenu de l'absence de préjudice, il est donc proposé au comité la non-application des pénalités.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	-----------------	---------------------

AUTORISE le Président à accorder une remise de pénalités à la société VINCI/BIOME selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

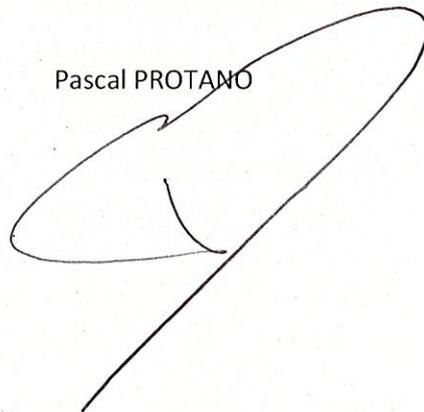
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20L

OBJET : N°01-20L - Adoption du compte-rendu de la réunion syndicale du 20 octobre 2020

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Patrick GUILLEMET</i>					
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis BATAILLER</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201124-0120L-DE
Reçu le 27/11/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		49			

Le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, le 20 octobre 2020 à 17h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Thierry CIPIERRE a été désigné secrétaire de séance.

INTRODUCTION :

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir excusé les délégués absents.

PRESENTATIONS :

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) et programmation des phases de déploiement.

Résultats Techniques toujours encourageants !

Ordures Ménagères : - 8.5% à l'échelle départementale par rapport à 2019

Sur les 1ères communes SMD3 équipées, la baisse de tonnage se poursuit - 30% sur le secteur de Belvès et - 23% sur le secteur Montpon-Mussidan.

Recyclables : toujours en augmentation + 22% d'emballages/papiers sur le secteur de Belvès et + 20% de verre sur le secteur de Montpon-Mussidan.

Déploiement des Points d'Apports Volontaires et avancement des enquêtes usagers

Phase 1 : Antennes Montpon-Mussidan, Belvès et CC Bastides Dordogne Périgord =>

- Taux d'enquête est de 90% sur les résidences principales et de 52% sur les Résidences Secondaires : le service Usagers va aller à la rencontre des communes pour identifier les foyers non renseignés. L'objectif est de fournir à tous les foyers un badge d'accès pour éviter les dépôts sauvages.
- Installation des PAV : 4 communes sont bloquées politiquement.

Phase 2.1 : CCIVS, CC Isle Loue Avezère, CC Drone et Belle, et CC Terrasson en Périgord Noir (SMCTOM THIVIERS) et Antenne de Ribéac =>

- Taux d'enquête : 33 % pour les résidences principales et 8% pour les résidences secondaires. Le retour des enquêtes est faible : environ 100 par jour (contre 1200 début septembre). L'augmentation sera plus importante lors de l'installation des bornes et de la fermeture des contrôles d'accès. Des rencontres avec les secrétaires vont avoir lieu.
- Déploiement des PAV : sur chacun des territoires, les techniciens interviennent pour identifier les emplacements et rencontrer les élus locaux.

Phase 2-2 : Secteur Grand Périgueux : rencontre avec Mme la Maire de Périgueux le 23 octobre pour échanger sur le mode de collecte.

Phase 3 : SICTOM du Périgord => poursuite du déploiement des PAV.

Phase 4 : CAB => une rencontre était prévue en Bureau de la CAB le 19 oct mais doit être reprogrammée.

Sujets à regarder avec attention

Evolution des dépôts en pied de bornes => en forte diminution sur le secteur de Belvès : 2 tonnes semaine (*pour rappel 6 tonnes semaine en période estivale*) ; le secteur de Montpon-Mussidan subit toujours la présence du collectif. Des opérations de sensibilisation en PAV se sont tenues mais non pas l'effet estimé. Le camion zéro déchet sera déployé sur les marchés.

Commission Personnes à mobilité réduite => intervention de Mr MELOTTI.

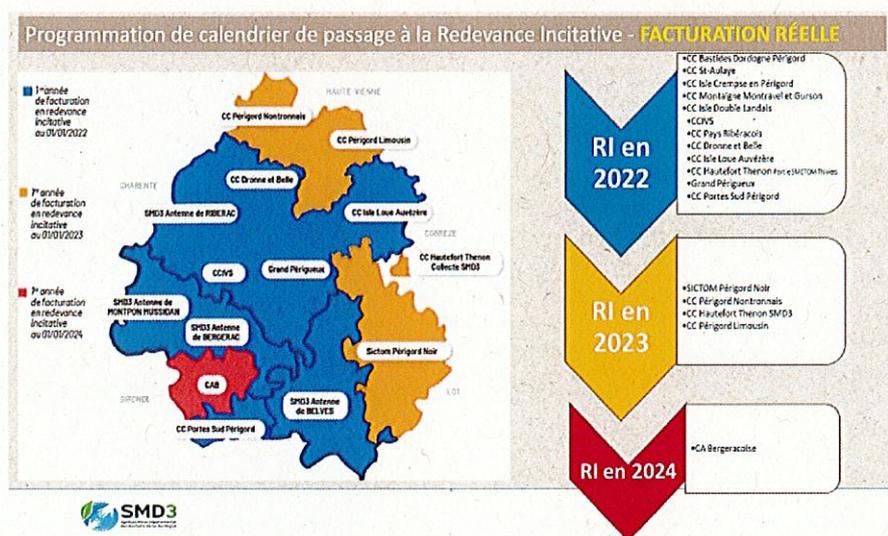
Il s'agit d'un sujet complexe, qui lie la collecte et le social, pour lequel il faut valider une démarche rapidement. La commission se réunira avant la fin du mois d'octobre, pour échanger sur l'état des lieux, le champ d'intervention, rencontrer les partenaires et définir une stratégie départementale. Un retour sera présenté lors des prochains comités. Le SMD3 met à la disposition de la commission tous les moyens nécessaires pour son bon déroulement.

Diverses interventions sur le sujet :

Mr MORTEMOUSQUE précise qu'au-delà du volet social, certains usagers (qui ne sont pas socialement dans le besoin) ne peuvent pas se rendre aux bornes et sont prêts à « payer » ce service.

Mr CIPIERRE précise que sur sa commune l'abandon du porte à porte va poser problème aux « plus de 70 ans », aux personnes handicapées et aux personnes sans moyens de locomotion. Mr PROTANO rappelle le rôle essentiel du CCAS sur le Grand Périgueux qui prend le relai pour les dépôts aux bornes, sur d'autres communes ce sont les agents communaux qui aident les habitants.

Calendrier du passage à la REOMi



Le président et les membres du bureau ont fait le choix de décaler d'une année le passage à la REOMi pour la phase 1 afin d'offrir une réelle année pédagogique, de renforcer la communication auprès des élus locaux et de mettre en œuvre les solutions adaptées aux problématiques identifiées.

Communication

A destination des élus et secrétaires de mairie => Les journées de formation se poursuivent mais il est rappelé qu'il est important d'y participer afin d'avoir des outils pour répondre aux usagers. Des supports d'information pour la REOMi, le contexte, le fonctionnement ainsi que le nouveau calendrier ont été transmis aux mairies pour diffusion (journaux communaux, sites internet etc.)

A destination des habitants => Présentation de la REOMi via un panoramique dans le Sud-Ouest du 20 octobre 2020.

A destination des professionnels => 2 pleines pages d'information leur sont consacrées dans Réussir le Périgord du 23 octobre et dans le supplément ECO de Sud-Ouest du 19 novembre prochain.

Pour les membres du comité, la communication est un volet essentiel dans la réussite du projet.

Diverses interventions sur le sujet :

- Mme ROUX informe que pour certains usagers il y a une rébellion due à de la contrainte, moins de service avec un coût plus élevé. Il faut de la pédagogie.

• M. PROTANO explique que certains ne savent pas qu'ils paient déjà les déchets par la TEOM.

- M. MELIOTTI précise qu'il faut une communication qui se rapproche de la socio psychologie.
- Pour Mr MORTEMOUSQUE, la communication vient en parallèle de la résolution des problèmes, de plus il ne faut pas négliger le « bouche à oreille » qui est un vecteur important de transmission de l'information.
- Pour Mr BOIDÉ, il faut rencontrer tous les élus.
- Pour Mr CAREME, la tarification incitative doit être associée à des moyens de réduction des déchets (compostage, économie circulaire, etc.). Les usagers doivent en voir les effets pour que la REOMI prenne tout son sens.
- Mr PROTANO rappelle les différentes rencontres :
 - Assemblée Ribérac faite
 - Assemblée Belves fin octobre
 - Bureau de la CAB reporté
 - CC Pays Ribéracois en novembreet précise qu'il faut établir un inventaire des problèmes par secteur afin que cette année supplémentaire permet d'y répondre et être prêt pour le 1^{er} janvier 2022.

DELIBERATIONS :

VIE DU SMD3

Présentation par Mr PROTANO

N°01-20I : Adoption du procès-verbal de l'installation du comité syndical du 15/09/2020

Cette délibération annule et remplace la délibération N°02-20H du 22/09/2020, et vise à soumettre une modification au procès-verbal de la séance syndicale du 15 septembre 2020, à l'approbation des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°02-20I : Adoption du compte-rendu du Comité du 22/09/2020

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de la séance syndicale du 22 septembre 2020 à l'approbation des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur Monsieur BEAU

N°03-20I : Ouverture de poste de catégorie A à temps complet

Il est proposé d'ouvrir un poste de responsable Travaux, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à temps complet et à compter du 1er décembre 2020. Ce responsable organisera les travaux nécessaires au déploiement de la redevance incitative (déploiement PAV et autres travaux d'aménagement). Il encadrera pour ce faire une équipe de techniciens (Bureau d'études et travaux).

Il est précisé que l'équipe PAV était jusqu'à présent sous la gestion du Bureau d'Etudes. Pour une plus grande efficacité, il a été proposé de dissocier l'équipe PAV (5 personnes) du bureau d'études et de proposer cet agent de catégorie A, de la fonction publique mis à disposition pour le centre de gestion depuis le 7 février 2020, comme responsable. L'équipe PAV sera maintenue durant le besoin du projet de déploiement.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°04-20I : Ouverture de 2 postes d'agents de maîtrise suite à promotion interne et fermeture de leur poste d'adjoint technique principal

Il est proposé de permettre l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne de deux agents. Il convient pour ce faire de fermer deux postes au grade d'adjoint technique principal 1ère classe et d'ouvrir deux postes au grade d'agent maîtrise territorial au 1er novembre 2020.

Les tableaux des effectifs sera mis à jour.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°05-20I : Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Cette délibération permet l'accueil d'un « volontaire » sur l'Antenne de Bergerac dans le cadre du dispositif de service civique. Il s'agit d'un jeune adulte handicapé, accueilli par un organisme spécialisé de Bergerac. Il serait accueilli à partir de mi-novembre sur des missions d'animation. Le projet d'accueil a été co-construit avec l'organisme qui le suit actuellement.

Il s'agit désormais d'introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique sur le site de l'Agence de Service et de Paiement.

L'expérience, une fois partagée par l'Antenne de Bergerac, pourra ensuite être réitérée dans d'autres Antennes.

Mr TRIFFE précise qu'il s'agit d'un jeune autiste de 21 ans qui accompagnera les animateurs du bergeracois dans certaines de leurs missions.

Délibération adoptée à l'unanimité

FINANCES

Rapporteur : Monsieur BOIDÉ

N°06-20I : Modification des tarifs de redevance spéciale pour le secteur de Ribérac

La délibération N°12-20H du 22/09/2020 concernant les tarifs de redevance spéciale 2020 pour tous les secteurs étant incomplète pour le secteur de Ribérac, il est proposé de rajouter des tarifs en complément des tarifs au litre.

Mr BEAU précise que sur le secteur de l'ancien SMCTOM, la redevance spéciale est mise en place depuis 2008 et rapporte 230 000€ par an. Elle concerne les professionnels et les administrations. Des grilles forfaitaires ont été établies, après concertation avec les restaurateurs pour fixer ensemble une méthodologie de facturation car le SMCTOM n'avait de véhicule de pesé.

Délibération adoptée :

28 pour

1 abstention

N°07-20I : Modification du périmètre d'institution de la TEOM

À la suite de la décision d'allonger d'un an, la phase 1 de la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères Initiative (REOMI) entraînant de ce fait une reprogrammation du calendrier, la délibération n°16-20H visant à destituer la TEOM sur une partie du territoire est annulée.

Délibération adoptée à l'unanimité

MARCHÉS

Présentation par Mr PROTANO

N°08-20I : MARCHÉ N°2020-035-AO : TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX - ATTRIBUTION

Attribution du marché : Lagarde Laronze, pour un montant de 110.000€.

Ce marché était auparavant attribué à SUEZ sous-traité par Lagarde- Laronze pour un montant de 220.000€.

Prix à la tonne : 5.50€

Délibération adoptée à l'unanimité

N°09-201 : MARCHÉ IS 19-02-PA : TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE SAINT-LAURENT-DES-HOMMES - Lot n°3 : drainage et bioréacteur secteur E

Cette délibération accorde à la société VINCI une remise de pénalités, les retards occasionnés n'ayant pas entraîné de préjudice pour le SMD3.

Délibération adoptée à l'unanimité

DIVERS :

• **Dématérialisation des convocations**

Plusieurs élus ont fait la demande de dématérialiser les convocations des réunions syndicales pour rester dans une démarche cohérente de réduction des déchets. Le président demande avis aux membres du comité. Deux membres étant contre, il est maintenu l'envoi papier des convocations aux réunions (Contre : Monsieur COLBAC et Monsieur DUBOS).

• **Planning 2021**

Plusieurs élus ont sollicité le planning des comités 2021.

Le prochain bureau aura lieu mardi 3 novembre prochain à 15h00.

La prochaine CAO et le comité le 24 novembre à 16h30 et 17h00.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, ces réunions ont été reprogrammées comme suit :

mardi 24 novembre 2020 :

Bureau : 14h00

CAO : 15h00

Comité : 15h30

CLOTURE DE LA SEANCE

Le comité syndical, dressé et clos le 20 octobre 2020 à 18h25 a été, après lecture, signé par le président.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

ADOPTE le compte-rendu de la réunion syndicale du 20 octobre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-20L

**OBJET : N°02-20L - Transfert de la compétence DECHETS du Grand Périgueux au SMD3
au 1er janvier 2021 : Délibération cadre**

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis BATAILLER</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201124-0220L-DE
Reçu le 27/11/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		49			

OBJET : N°02-20L : Transfert de la compétence DECHETS du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021 :**Délibération cadre**

Monsieur le Président expose :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit la constitution d'un syndicat départemental de collecte et de traitement des déchets pour l'ensemble de la Dordogne. Par ailleurs, le SMD3 et ses adhérents ont prévu la mise en œuvre de la redevance incitative en trois phases, de 2022 à 2024, ces mises en service successives étant précédées d'une année pédagogique. Si la première phase ne concernait que des collectivités ayant déjà transféré la collecte au SMD3, la deuxième concerne des syndicats ou des collectivités exerçantes elles-mêmes la compétence collecte. C'est le cas notamment de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Or, vu les nécessités de mutualiser les moyens pour réaliser les enquêtes, élaborer les factures et assurer la gestion du service client, le SMD3 et l'agglomération du Grand Périgueux sont parvenus à la conclusion que le transfert de compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021 était de nature à dégager des synergies intéressantes en termes de service rendu à la population et de maîtrise des coûts.

Depuis le 1er janvier 2019, les élus du Grand Périgueux avaient déjà transféré au SMD3 la gestion des déchèteries et la communication locale.

Fort de la réussite de ce premier transfert, le Grand Périgueux a entamé des discussions avec le SMD3 pour engager le transfert de la collecte.

Le service de collecte du Grand Périgueux regroupe 57 agents et est organisé à partir des locaux techniques situés à la Rampinsolle, également transférés. Ces locaux sont d'ailleurs équipés en garage technique, ce qui amènera le SMD3 à rationaliser l'organisation de la maintenance de ses équipements et notamment de sa flotte de véhicules. Le déploiement des points d'apport volontaire est quasiment terminé sur le Grand Périgueux, à l'exception de Périgueux dont seul le centre histoire est achevé, une partie de Trélissac et le bas-Chamiers.

Il appartiendra donc au SMD3 de terminer ce déploiement et d'équiper les bornes de contrôles d'accès (les bornes installées sont prédisposées) pour permettre le démarrage de la Redevance Incitative.

Sur le plan financier, les charges transférées sont équilibrées par le transfert du produit de la TEOM qui représente 11 132 236 € en 2020. Le transfert prévoit également celui de la dette affectée au service public des déchets à hauteur de 14 386 302 € de capital restant dû au 09 septembre 2020.

Le projet sera au comité technique du Grand Périgueux dans les jours qui viennent et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux, le 17 décembre 2020.

Afin de préparer au mieux les opérations de transfert, il est proposé l'accepter d'ores et déjà suivant les modalités exposées à avant et qui seront retranscrites dans une convention entre le Grand Périgueux et le SMD3.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur du SMD3, permettant au SMD3 d'assurer, en qualité de compétences facultatives, la construction et/ou l'exploitation des déchèteries, la collecte des déchets et la communication locale, en lieu et place de ses adhérents qui lui en font la demande,

Vu la délibération de principe du conseil communautaire du Grand Périgueux, du 23 juillet 2020, qui valide le transfert de la collecte du Grand Périgueux au SMD3 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'avis favorable du comité technique du SMD3 réuni le 15/10/2020,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la reprise du patrimoine du Grand Périgueux relatif à la compétence transférée, au transfert de tous les marchés et contrats afférents au service public des déchets, au recrutement par voie de transfert des agents et à la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables, dans le cadre du transfert de la compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3,

Le président propose :

- la reprise du patrimoine lié à la gestion des déchets du Grand Périgueux;
- le transfert au SMD3 de tous les marchés et contrats en cours du Grand Périgueux afférents au service public des déchets;
- le transfert de la dette affectée pour un montant de 14 386 302€ ;
- la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables pour le transfert des compétences susvisé.
- la création de 57 postes comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts au 01/01/2021	Durée hebdomadaire
-------	-----------	------------------------------	--------------------

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique	C	7	35 h
	C	1	16 h
Adjoint technique ppal 2° classe	C	12	35 h
Adjoint technique ppal 1° classe	C	31	35 h
Agent de maîtrise	C	1	35 h
Agent de maîtrise ppal	C	3	35 h
Technicien	B	0	35 h
Technicien ppal 2° classe	B	1	35 h
Technicien ppal 1° classe	B	0	35 h

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint administratif	C	1	35h
TOTAL EFFECTIFS		57	

Les crédits nécessaires à toutes les démarches susvisées seront inscrits au budget syndical 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

L'agglomération du Grand Périgueux va transférer l'intégralité de ses compétences gestion des déchets au SMD3 au 01/01/2021. Dans ce cadre, il convient de mettre en place une instance de concertation avec le SMD3 qui sera composé d'un délégué par commune membre du Grand Périgueux, à savoir :

Communes	Délégués
<ul style="list-style-type: none"> • Agonac (24002) • Annesse-et-Beaulieu (24010) • Antonne-et-Trigonant (24011) • Bassillac et Auberoche (24026) • Boulazac Isle Manoire (24053) • Bourrou (24061) • Chalagnac (24094) • Champcevinel (24098) • Chancelade (24102) • La Chapelle-Gonaguet (24108) • Château-l'Évêque (24115) • Cornille (24135) • Coulounieix-Chamiers (24138) • Coursac (24139) • Creyssensac-et-Pissot (24146) • La Douze (24156) • Église-Neuve-de-Vergt (24160) • Escoire (24162) • Fouleix (24190) • Grun-Bordas (24208) • Lacropte (24220) • Manzac-sur-Vern (24251) • Marsac-sur-l'Isle (24256) • Mensignac (24266) • Sanilhac (24312) • Paunat (24318) • Périgueux (24322) • Razac-sur-l'Isle (24350) • Val de Louyre et Caudeau (24362) • Saint-Amand-de-Vergt (24365) • Saint-Crépin-d'Auberoche (24390) • Saint-Geyrac (24421) • Saint-Maime-de-Péreyrol (24459) • Saint-Michel-de-Villadeix (24468) • Saint-Paul-de-Serre (24480) • Saint-Pierre-de-Chignac (24484) • Salon (24518) • Sarliac-sur-l'Isle (24521) • Savignac-les-Églises (24527) • Sorges et Ligeux en Périgord (24540) • Trélissac (24557) • Vergt (24571) • Veyrines-de-Vergt (24576) 	<p>1 délégué par commune</p>

TOTAL

43 délégués

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

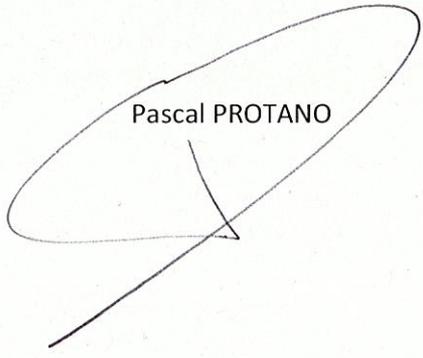
49 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

- AUTORISE** le Président à signer une convention avec l'agglomération du Grand Périgueux déterminant les modalités de transfert ;
- AUTORISE** la reprise en lien avec le transfert de la compétence gestion des déchets de l'agglomération du Grand Périgueux du patrimoine, le transfert de tous les marchés et contrats en cours, le transfert des emprunts la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables au transfert de la compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- AUTORISE** la création des 57 postes susvisés afin de procéder au recrutement par voie de transfert des agents de l'agglomération du Grand Périgueux, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20L

OBJET : N°03-20L : Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public (compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Patrick-GUILLEMET</i>					
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis BATAILLER</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201124-0320L-DE
Reçu le 27/11/2020

	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		49			

OBJET : N°03-20L : Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public (compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

Le Président expose :

Au cours des derniers mois, le SMD3 avait conclu des contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité avec de nombreux agents contractuels, qui devaient être transformés en CDI de droit privé au 01/01/2021, lors du passage en SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

La délibération prise par le Comité Syndical le 22 septembre dernier de repousser d'un an la mise en œuvre de la Redevance Incitative décale d'autant le passage en SPIC et la possibilité de formaliser des Contrats à Durée Indéterminée de droit privé avec ces agents.

Certains peuvent être prolongés sur les motifs actuels, jusqu'au 31/12/2021.

Pour d'autres, il faut envisager des ouvertures de postes au 01/01/2021.

Cette délibération vise à autoriser le Président à ouvrir :

- 9 postes de fonctionnaires, agents de catégorie C : 8 à temps complet et 1 à temps non complet :

Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Filière technique : 7 postes d'adjoint technique à temps complet et 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (22H30)

- 15 postes en contrat de projet, à temps plein, ainsi répartis :

Filière administrative : 8 postes de catégorie C (au service Usagers, en lien avec le déploiement de la redevance incitative sur les différents territoires),

1 poste de catégorie B (au service Informatique, en lien avec l'alimentation et la structuration du Système Informatique de Gestion)

1 poste de catégorie A (au service Communication, en lien avec la structuration du projet de communication interne)

Filière technique : 5 postes de catégorie B (aux services Bureau d'études et Conception-Marketing en lien avec le déploiement des PAV sur les différents territoires).

Les crédits nécessaires à ces créations d'emplois ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2021 aux chapitres prévus à cet effet. Il ne s'agit pas de charges nouvelles pour le syndicat.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit au 1^{er} janvier 2021 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	10	35H

AR PREFECTURE

024-252405329-20201124-0320L-DE

Recu le 27/11/2020

FILIERE TECHNIQUE**203**

Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	14	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	45	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H
		1	30H
		71	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H

FILIERE ANIMATION**5**

Animateur principal 1e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H

FILIERE CULTURELLE**1**

Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	C	1	35H
-----------------------------------	---	---	-----

AGENTS TITULAIRES**239****FILIERE TECHNIQUE****30**

Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H

Contractuel – contrat de projet

B

5

35H

FILIERE ADMINISTRATIVE**15**

Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2e cl.	C	1	24H
Contractuel – contrat de projet	B	1	35H
Contractuel – contrat de projet	C	8	35H

AGENTS CONTRACTUELS**45****TOTAL AGENTS****284**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

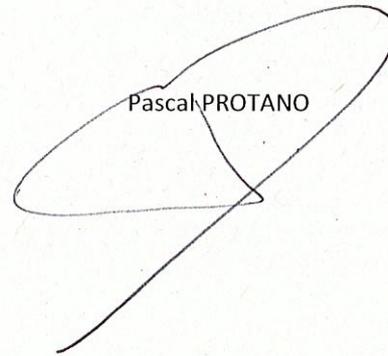
AUTORISE le Président à ouvrir les postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-20L

**OBJET : N°04-20L - Exonération des professionnels à la Taxe d'Enlèvement
d'Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2021**

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	

AR PREFECTURE

024 252405929 20201124 0420L DE

Regu le 27/11/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé. LUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		49			

**OBJET : N°04-20L – Exonération des professionnels à la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)
au titre de l'année 2021**

Le Président expose :

Monsieur le Président expose au Comité Syndical les dispositions de l'article L1521-III. 1 du code général des impôts qui permettent aux organes délibérants de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et locaux commerciaux peuvent être exonérés.

Considérant que par délibérations N° 08-16L du 13/12/2016, N°11-17E, N°12-17E, N° 13-17E du 30/05/2017 et N°06-18K du 27/11/2018, le SMD3 a institué le TEOM sur certains territoires,

Vu les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des entreprises visées ci-dessous,

Considérant que ces entreprises peuvent être exonérées par le SMD3,

Il est proposé d'exonérer de la TEOM au titre de l'année 2021 les entreprises suivantes :

Commune	Raison sociale	Adresse	Référence cadastrale
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues - 24400 SOURZAC	
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan	
Montpon Ménestérol	Garage CLAVERIE	51, av Jean Moulin	AB N°109, 267, 278, 441, 548, 547
Montpon Ménestérol	Garage Montpon Automobiles SAS	1 av Georges Pompidou BP4	AH N°356
Montpon Ménestérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34
Montpon Ménestérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29
Montpon Ménestérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207
Montpon Ménestérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33
Allas-sur-Dordogne	M Peyrot Jérôme	La Plagne - 24 480 Allas-sur-Dordogne	B 0986 - bat A - Ent 01 - Niv 00 - Porte 010010
Lalinde	BRICORAMA	Le Port - BP 38 - 24150 LALINDE	AR 121
LE BUGUE	LIDL	Rue de la Borie planète haute - 24260 LE BUGUE	
LE BUGUE	SCI GUYMAR	Le Bourg - 24260 Audrix Bricomarché - Route du Buisson - 24260 LE BUGUE	AV 73 - 74 - 92 - 238 - 239 - 249 - 251 AX 228 - 230 - 457 - 460
Castels et Bezenac	SCI Castillon Veyssière	Argentonesse - 24220 Castels et Bezenac	234 Argentonesse Sud
Rouffignac	Camping la Nouvelle Croze	24580 Rouffignac	la nouvelle Croze 371 - 598

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

LA POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

DECIDE d'exonérer de la TEOM les professionnels listés ci-dessous pour l'année d'imposition 2021,

Commune	Raison sociale	Adresse	Référence cadastrale
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues - 24400 SOURZAC	
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan	
Montpon Méneestérol	Garage CLAVERIE	51, av Jean Moulin	AB N°109, 267, 278, 441, 548, 547
Montpon Méneestérol	Garage Montpon Automobiles SAS	1 av Georges Pompidou BP4	AH N°356
Montpon Méneestérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34
Montpon Méneestérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29
Montpon Méneestérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207
Montpon Méneestérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33
Allas-sur-Dordogne	M Peyrot Jérôme	La Plagne - 24 480 Allas-sur-Dordogne	B 0986 - bat A - Ent 01 - Niv 00 - Porte 010010
Lalinde	BRICORAMA	Le Port - BP 38 - 24150 LALINDE	AR 121
LE BUGUE	LIDL	Rue de la Borie planète haute - 24260 LE BUGUE	
LE BUGUE	SCI GUYMAR	Le Bourg - 24260 Audrix Bricomarché - Route du Buisson - 24260 LE BUGUE	AV 73 - 74 - 92 - 238 - 239 - 249 - 251 AX 228 - 230 - 457 - 460
Castels et Bezenac	SCI Castillon Veyssière	Argentonesse - 24220 Castels et Bezenac	234 Argentonesse Sud
Rouffignac	Camping la Nouvelle Croze	24580 Rouffignac	la nouvelle Croze 371 - 598

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-20L

OBJET : N°06-20L – Recours à l'emprunt 2020 - 2^{ème} campagne

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Stéphane MOTTIER</i>				
	Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent BELLOTEAU</i>				
	Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Stéphane DOBBELS</i>				
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>François CAREME</i>				
	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
<i>Dominique MAZIERE</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	<i>Régis BATAILLER</i>				

AR PREFECTURE

024 252405329 20201124 0620L DE

Regu le 27/11/2020

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		49			

Le Président expose :

En application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et par délibération n°08-20G du 15 septembre 2020, le comité syndical a délégué au Président du SMD3 l'exercice des attributions lui permettant de mettre en œuvre les emprunts nécessaires à la politique d'investissement du SMD3 dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire 2020.

Dans le cadre de la politique de recours à l'emprunt du SMD3, le Président a été amené à mettre en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt.

Après mise en concurrence de plusieurs établissements financiers, seules la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ont adressé des offres de financement.

Au regard de ses besoins, le syndicat souhaite réaliser 2 lots d'emprunts pour financer les différents équipements nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative pour un montant global de 8.000.000 d'euros.

Après négociation, le Président propose de retenir les offres suivantes :

LOT 1

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par la Banque Postale, il est proposé de retenir leur offre dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ce prêt comporte :

- Une phase de mobilisation au cours de laquelle il est possible d'effectuer des versements au gré des besoins. En cas de remboursement pendant cette phase, ceux-ci reconstituent le droit à versement des fonds.
- Une tranche obligatoire à taux fixe

Caractéristiques financières

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 4 000 000 EUR
 Durée du contrat de prêt : 14 ans et 5 mois (dont 4 mois de phase de mobilisation)
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements : PRET VERT équipements redevance incitative 14 ans

Phase de mobilisation revolving

Durée : 4 mois, soit du 17/12/2020 au 30/04/2020
 Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
 Montant minimum du versement : 150 000 EUR
 Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS
 Remboursement : possible à tout moment, tout remboursement constitue le droit à versement
 Montant minimum du remboursement : 150 000 EUR
 Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS
 Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0.76%
 Date de constatation : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts
 Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
 Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
 Commission de non-utilisation
 Pourcentage : 10%

Mise en place anticipée de la tranche à taux fixe : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêts de la Banque Postale.

La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 30/04/2021.

Périodicité : mensuelle
 Mode d'amortissement : constant
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.40%
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Remboursement anticipé : possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 Préavis : 50 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

LOT 2

Au regard des différentes propositions, il est proposé de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques financières

Objet : financement équipements, bornes de collecte
 Montant : 4 000 000 €
 Durée : 19 ans
 Taux : 0.53%
 Périodicité des échéances : mensuelle
 Montant de la première échéance : 19 310,53 €
 Total des frais financiers : 202 283,33 €
 Base de calcul des intérêts : 30/360
 Différé d'amortissement : néant
 Mode d'amortissement : amortissement constant et échéances dégressives
 Date de PDA : dès le versement des fonds
 Frais de dossier : 2 500 €
 Commission d'engagement : néant
 Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
 Versement des fonds : immédiat, à la signature du contrat

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

- **APPROUVE** les caractéristiques des offres de financement et les conditions générales attachées proposées par la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ;
- **AUTORISE** le Président à contracter auprès de la Banque Postale le contrat d'emprunt pour le lot 1 représentant un montant de 4 000 000 euros ;

AUTORISE le Président à contracter auprès de la caisse d'Épargne le contrat d'emprunt pour le lot 2 représentant un montant de 4 000 000 euros :

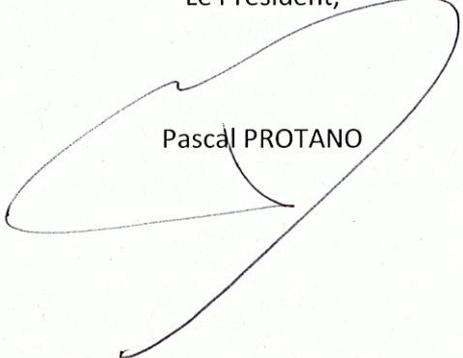
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts décrits ci-dessus avec la Banque Postale et la Caisse d'Épargne ;
- **Habilite** le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-20L

OBJET : N°07-20L - MARCHÉ N°2020-021-AO pour la fourniture de broyeurs mobiles : attribution

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
	<i>Dominique MAZIERE</i>				
	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
<i>Régis BATAILLER</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201124-0720L-DE
Reçu le 27/11/2020

	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		49			

OBJET : N°07-201 - MARCHÉ N°2020-021-AO pour la fourniture de broyeurs mobiles : attribution

Monsieur le Président expose :

Un marché pour la fourniture de broyeurs mobiles. Le S.M.D.3 agit comme centrale d'achat au sens que ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs, entreprises publiques ou entités adjudicatrices, en particulier les adhérents à la centrale d'achat (Agglomération, syndicat, communautés de communes).

Les broyeurs mobiles de végétaux seront à moteur gasoil sur remorque de poids inférieurs ou égale à 750 kg (remorque incluse) permettant son déplacement avec un VL et permis B.

En application de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, S.M.D.3 agit comme centrale d'achat.

Le contrat est conclu sous forme d'un accord-cadre exécuté au moyen de bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de douze mois ; reconductible trois fois douze mois.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte (accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum). Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Onze entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 14 septembre 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition :

SOCIETE
MG ENTREPRISES 72190 COULAINES
SAVIMAT 24290 MONTIGNAC
DARFEUILLE MOTOCULTURE 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
ESPACE TARDY 17770 SAINT-HILAIRE
JAN'AGRI 24600 RIBERAC

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres, il est suggéré d'attribuer le marché à la société DARFEUILLE MOTOCULTURE pour un montant prévisionnel de 490.737,46€TTC (base DQE non contractuel).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-021-pour la fourniture de broyeurs mobiles selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20M

OBJET : N°01-20M - Adoption du compte-rendu de la réunion syndicale du 24 novembre 2020

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0120H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégory GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni le 24 novembre 2020 à 15h30. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

M PEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

INTRODUCTION :

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir excusé les délégués absents.

PRESENTATIONS :

1. Retours de la Commission collecte pour les personnes en perte d'autonomie

Rapporteur Mr MELLOTI

La commission s'est réunie le 19 octobre dernier pour définir ensemble le périmètre de ses missions et les étapes d'avancement de ce dossier complexe et dont les réponses sont attendues.

L'objectif est d'apporter une solution de gestion des déchets qui couvre l'ensemble du département tout en étant adapté aux caractéristiques de chaque territoire. Des solutions existent et certaines sont déjà mises en place. Mr CAPIERRE nous fait part de la mise place, depuis début novembre dans sa commune, d'une collecte réalisée par une association d'insertion. 20 personnes ont été identifiées et sont venues se faire recenser pour un problème d'apport des déchets aux conteneurs. Mme ROUX a aussi déployé ce dispositif avec son personnel communal.

Des échanges avec les différents acteurs du territoire concernés (les fédérations d'aides à domicile, l'Union des Maires, le Conseil Départemental, les associations et le SMD3) vont avoir lieu afin d'envisager l'intervention de chacun dans ce nouveau dispositif et d'en définir les modalités.

Il restera à solutionner le financement de ce service.

Mr MORTEMOUSQUE précise que des réponses doivent être rapidement trouvées car ce sujet est un élément bloquant sur certaines communes pour le déploiement du nouveau mode de collecte.

Le dossier de présentation des travaux de commission est joint à ce compte rendu.

Mme FORGENEUF se propose de rejoindre la commission.

Un point sur les avancés de la commission sera fait à l'issu de chaque comité.

Mr PROTANO souligne le travail brûlant et colossal réalisé par Mr MELOTTI et la Commission.

2. Constitution de la Commission tourisme

Au vu de l'attrait touristique du département de la Dordogne, la gestion des déchets couplé à la mise en œuvre de la redevance incitative demande une attention particulière aussi bien sur le plan technique que sur la communication.

Des travaux ont débuté depuis la fin 2018 et se poursuivent avec le Syndicat de L'hôtellerie de Plein de Air 24 (1er hébergeur du département avec ses 180 campings et 18 000 emplacements), avec l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'hôtellerie en partenariat avec le service tourisme du département. Des solutions ont été trouvées pour la facturation des déchets des gîtes et chambres d'hôtes.

Les points délicats portent sur la gestion des camping-caristes et des vacanciers journaliers. Ces deux publics sont très difficilement « captables ». Lors du prochain Comité (15 décembre 2020) des solutions seront présentées pour apporter des réponses techniques.

Mr PEYRAT constate une évolution du tourisme et des attentes des visiteurs qui souhaitent un tourisme durable et familiale tourné vers un retour aux sources et aux circuits courts.

En complément des acteurs du tourisme précédemment cités, il précise qu'il faut être vigilant avec les professionnels cachés (gîtes, chambres d'hôtes) qui génèrent eux aussi des déchets. Il faut également tenir compte d'une catégorie comme les amicales laïques, les festivals, les marchés nocturnes et autres qui sont des générateurs de déchets ponctuels. L'idée est de travailler en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme et les Offices pour valider les axes forts et fixer un calendrier de travail pour la saison 2021.

La commission sera constituée de Mr PEYRAT, Mme FORGENEUF, Mme ROUX, Mr TEILLAC, et M MELLOTI. Il sera proposé à Mr MARTINOT et Mr DUBOS de rejoindre la commission. Tout autre délégué pourra également participer.

3. Présentation de l'appel à projet ADEME TRIBIO

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets avec un rôle des collectivités en charge des déchets qui doivent proposer des solutions techniques aux producteurs de déchets. Le Paquet Economie Circulaire de l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023. L'appel à projets NA TRIBIO vise à soutenir des

opérations ambitieuses de généralisation du tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine, premier levier de réduction des déchets. Pour rappel, en 2017, chaque périgourdin jetait 80 kg de déchets compostables dans ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a apporté l'équivalent de 104 kg de déchets verts en déchèterie.

Des actions ont été entreprises par le SMD3 et ses adhérents comme l'équipement en composteur individuel pour près de 35 000 foyers, la mise en place de 364 composteurs collectifs en bourgs, résidences, EHAPD, prisons et collèges, et la distribution de poules (stoppée par la grippe aviaire). Les animateurs locaux sont également formés à la mise en œuvre et au déploiement des projets de compostage.

Avec la mise en œuvre de la Redevance Incitative, les communes et particuliers sollicitent plus fortement les services pour déployer des solutions de détournement et valorisation des biodéchets.

A ce jour, l'attente réglementaire est la mise en place d'un service de gestion des biodéchets aux usagers en fonction de leur lieu d'habitation (fermentescibles : préparations et restes de repas ; déchets de jardin). Le compostage (individuel, collectif ou en tas) sera adapté aux zones rurales et pavillonnaires et pourra être couplé à un broyeur. Pour les zones d'habitat plus denses, il s'agira de mettre en place une collecte en porte à porte ou en apport volontaire.

Le plan d'action pour les 3 années à venir (durée de l'accompagnement financier) est de :

- installer 300 composteurs collectifs et 390 composteurs autonomes (dans des structures) → aide à 55%,
- acquérir des broyeurs → aide à 30%,
- mettre en place une collecte sur la ville de Périgueux (aide de 10€ par habitant),
- maintenir la vente aux particuliers de composteurs individuels (environ 2 000 par an).

Le dossier de candidature à l'appel à projet sera déposé le lundi 7 décembre prochain sur la plateforme de partage Région Nouvelle Aquitaine/ADEME.

DELIBERATIONS :

Vie du SMD3

N°01-20L : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 20 octobre 2020

Cette délibération vise à adopter le compte-rendu du comité du 20 octobre 2020.

Une modification sera apportée sur les propos de Mr MORTEMOUSQUE « les usagers qui ne peuvent se déplacer » à la place de « les usagers qui ne veulent se déplacer ».

Sous réserve des modifications susvisées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

N°02-20L : Transfert de compétence de la gestion des déchets du Grand Périgueux

Rapporteur Mr PROTANO

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit la constitution d'un syndicat départemental de collecte et de traitement des déchets pour l'ensemble de la Dordogne. Par ailleurs, le SMD3 et ses adhérents ont prévu la mise en œuvre de la redevance incitative en trois phases, de 2022 à 2024, ces mises en service successives étant précédées d'une année pédagogique. Si la première phase ne concernait que des collectivités ayant déjà transféré la collecte au SMD3, la deuxième concerne des syndicats ou des collectivités exerçant elles-mêmes la compétence collecte. C'est le cas notamment de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Or, vu les nécessités de mutualiser les moyens pour réaliser les enquêtes, élaborer les factures et assurer la gestion du service client, le SMD3 et l'Agglomération du Grand Périgueux sont parvenus à la conclusion que le transfert de la compétence déchets du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021 était de nature à dégager des synergies intéressantes en termes de service rendu à la population et de maîtrise des coûts.

Depuis le 1er janvier 2019, les élus du Grand Périgueux avaient déjà transféré au SMD3 la gestion des déchèteries et la communication locale.

Fort de la réussite de ce premier transfert, le Grand Périgueux a entamé des discussions avec le SMD3 pour engager le transfert de la collecte.

Le service de collecte du Grand Périgueux regroupe 57 agents et est organisé à partir des locaux techniques situés à la Rampinsolle, également transférés. Ces locaux sont d'ailleurs équipés en garage technique, ce qui amènera le SMD3 à rationaliser l'organisation de la maintenance de ses équipements et notamment de sa flotte de véhicules.

Le déploiement des points d'apport volontaire est quasiment terminé sur le Grand Périgueux, à l'exception de Périgueux dont seul le centre histoire est achevé, une partie de Trélissac et le bas-Chamiers.

Il appartiendra donc au SMD3 de terminer ce déploiement et d'équiper les bornes de contrôles d'accès (les bornes installées sont prédisposées) pour permettre le démarrage de la Redevance Incitative.

Sur le plan financier, les charges transférées sont équilibrées par le transfert du produit de la TEOM qui représente 11 132 236 € en 2020. Le transfert prévoit également celui de la dette affectée au service public des déchets à hauteur de 14 386 302 € de capital restant dû au 09 septembre 2020.

Le projet sera mis à l'ordre du jour au comité technique du Grand Périgueux dans les jours qui viennent et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux, le 17 décembre 2020.

Procéder à la reprise du patrimoine du Grand Périgueux relatif à la compétence transférée, au transfert de tous les marchés et contrats afférents au service public des déchets, au recrutement par voie de transfert des agents et à la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables, dans le cadre du transfert de la compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3,

Le président propose :

- la reprise du patrimoine lié à la gestion des déchets du Grand Périgueux ;
- le transfert au SMD3 de tous les marchés et contrats en cours du Grand Périgueux afférents au service public des déchets ;
- le transfert de la dette affectée pour un montant de 14 386 302€ ;
- la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables pour le transfert des compétences susvisées.
- la création de 57 postes.

Les crédits nécessaires à toutes les démarches susvisées seront inscrits au budget syndical 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

L'agglomération du Grand Périgueux va transférer l'intégralité de ses compétences gestion des déchets au SMD3 au 01/01/2021. Dans ce cadre, il convient de mettre en place une instance de concertation avec le SMD3 qui sera composé d'un délégué par commune membre du Grand Périgueux (43 communes) :

<ul style="list-style-type: none"> • Agonac (24002) • Annesse-et-Beaulieu (24010) • Antonne-et-Trigonant (24011) • Bassillac et Auberoche (24026) • Boulazac Isle Manoire (24053) • Bourrou (24061) • Chalagnac (24094) • Champcevinel (24098) • Chancelade (24102) • La Chapelle-Gonaguet (24108) • Château-l'Évêque (24115) • Cornille (24135) • Coulounieix-Chamiers (24138) • Coursac (24139) • Creyssensac-et-Pissot (24146) • La Douze (24156) • Église-Neuve-de-Vergt (24160) • Escoire (24162) • Fouleix (24190) • Grun-Bordas (24208) • Lacropte (24220) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manzac-sur-Vern (24251) • Marsac-sur-l'Isle (24256) • Mensignac (24266) • Sanilhac (24312) • Paunat (24318) • Périgueux (24322) • Razac-sur-l'Isle (24350) • Val de Louyre et Caudeau (24362) • Saint-Amand-de-Vergt (24365) • Saint-Crépin-d'Auberoche (24390) • Saint-Geyrac (24421) • Saint-Maime-de-Péreyrol (24459) • Saint-Michel-de-Villadeix (24468) • Saint-Paul-de-Serre (24480) • Saint-Pierre-de-Chignac (24484) • Salon (24518) • Sarliac-sur-l'Isle (24521) • Savignac-les-Églises (24527) • Sorges et Ligueux en Périgord (24540) • Trélissac (24557) • Vergt (24571) • Veyrines-de-Vergt (24576)
--	---

Mr PROTANO précise que le Grand Périgueux correspond à ¼ de la population du département. Ce transfert porte sur :

- Volet RH => 57 agents qui sont motivés car peu de modification pour eux (lieu de travail et encadrement identiques), seul le temps de travail évolue pour répondre à la réglementation (1400 heures à 1607 heures annuel). Un Comité Technique sera tenu début décembre au Grand Périgueux.
- Volet Patrimoine => bâtiment de service comprenant un garage en bon état, situé à la Rampinsolle.
- Volet Technique=> la quasi-totalité des 43 communes du Grand Périgueux sont équipées de bornes d'apport volontaire, à l'exception de Périgueux et de certains quartiers des communes périphériques.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

N°03-20L : Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public (compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

Rapporteur MR PROTANO

Au cours des derniers mois, le SMD3 avait conclu des contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité avec de nombreux agents contractuels, qui devaient être transformés en CDI de droit privé au 01/01/2021, lors du passage en SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

La délibération prise par le Comité Syndical, le 22 septembre dernier, de repousser d'un an la mise en œuvre de la Redevance Incitative décale d'autant le passage en SPIC et la possibilité de formaliser des Contrats à Durée Indéterminée de droit privé avec ces agents.

Certains peuvent être prolongés sur les motifs actuels, jusqu'au 31/12/2021.

Pour d'autres, il faut envisager des ouvertures de postes au 01/01/2021.

cette délibération vise à autoriser le Président à ouvrir :

- 5 postes de fonctionnaires, agents de catégorie C : 8 à temps complet et 1 à temps non complet :

Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Filière technique : 7 postes d'adjoint technique à temps complet et 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (22H30)

- 15 postes en contrat de projet, à temps plein, ainsi répartis :

Filière administrative : 8 postes de catégorie C (au service Usagers, en lien avec le déploiement de la redevance incitative sur les différents territoires),

- 1 poste de catégorie B (au service Informatique, en lien avec l'alimentation et la structuration du Système Informatique de Gestion)
- 1 poste de catégorie A (au service Communication, en lien avec la structuration du projet de communication interne)

Filière technique : 5 postes de catégorie B (aux services Bureau d'études et Conception-Marketing en lien avec le déploiement des PAV sur les différents territoires).

Les crédits nécessaires à ces créations d'emplois ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2021 aux chapitres prévus à cet effet. Il ne s'agit pas de charges nouvelles pour le syndicat.

Mr PROTANO précise qu'il n'y a pas de création de poste, il ne s'agit que de postes existants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Finances

N°04-20L : Exonération des professionnels à la TEOM au titre de l'année 2021

Rapporteur Mr PROTANO

Il est proposé d'exonérer les locaux à usage professionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans la mesure où ces locaux ne bénéficient pas du service public d'élimination des déchets.

Il est proposé d'exonérer de la TEOM au titre de l'année 2021 les entreprises suivantes :

Commune	Raison sociale	Adresse	Référence cadastrale	Nom de propriétaire
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B	
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues - 24400 SOURZAC		
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan		
Montpon Ménéstérol	Garage CLAVERIE	51, av Jean Moulin	AB N°109, 267, 278, 441, 548, 547	
Montpon Ménéstérol	Garage Montpon Automobiles SAS	1 av Georges Pompidou BP4	AH N°356	
Montpon Ménéstérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BMN°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34	
Montpon Ménéstérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BMN°26 et 29	
Montpon Ménéstérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24	
Montpon Ménéstérol	INTERMARCHE	Av Georges Pompidou	E2 n°499, 791, 793, 790, 792, 503, 504, 788, 506, 789, 505, 507, 787, 162, 163, 667	
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290	CLUZEAU Jérôme
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359	
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207	
Montpon Ménéstérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33	
Allas-sur-Dordogne	MPeyrot Jérôme	La Plagne - 24 480 Allas-sur-Dordogne	B 0986 - bat A - Ent 01 - Niv 00 - Porte 010010	Parc de stationnement
Lalinde	BRICORAMA	Le Port - BP 38 - 24150 LALINDE	AR 121	
LE BUGUE	LIDL	Rue de la Borie planète haute - 24260 LE BUGUE		
LE BUGUE	SCI GUYMAR	Le Bourg - 24260 Audrix Bricomarché - Route du Buisson - 24260 LE BUGUE	AV 73 - 74 - 92 - 238 - 239 - 249 - 251 AX 228 - 230 - 457 - 460	
Castels et Bezenac	SCI Castillon Veyssièrè	Argentonnesse - 24220 Castels et Bezenac	234 Argentonnesse Sud	
Rouffignac	Camping la Nouvelle Croze	24580 Rouffignac	la nouvelle Croze 371 - 598	

Délibération adoptée à l'unanimité

Délégation ajournée

N°06-20L : Souscription emprunt : 2^{ème} campagne

Dans le cadre de la politique de recours à l'emprunt du SMD3, le Président a été amené à mettre en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt.

Après mise en concurrence de plusieurs établissements financiers, seules la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ont adressé des offres de financement.

Au regard de ses besoins, le syndicat souhaite réaliser 2 lots d'emprunts pour financer les différents équipements nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative pour un montant global de 8.000.000 d'euros.

Après négociation, le Président propose de retenir les offres suivantes :

LOT 1

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par la Banque Postale, il est proposé de retenir leur offre dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ce prêt comporte :

- Une phase de mobilisation au cours de laquelle il est possible d'effectuer des versements au gré des besoins. En cas de remboursement pendant cette phase, ceux-ci reconstituent le droit à versement des fonds.
- Une tranche obligatoire à taux fixe

Caractéristiques financières

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 4 000 000 EUR
 Durée du contrat de prêt : 14 ans et 5 mois (dont 4 mois de phase de mobilisation)
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements : PRET VERT équipements redevance incitative 14 ans

Phase de mobilisation revolving

Durée : 4 mois, soit du 17/12/2020 au 30/04/2020
 Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
 Montant minimum du versement : 150 000 EUR
 Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

Remboursement : possible à tout moment, tout remboursement constitue le droit à versement
 Montant minimum du remboursement : 150 000 EUR
 Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS
 Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0.76%
 Date de constatation : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts
 Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
 Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle
 Commission de non-utilisation : 10%

Mise en place anticipée de la tranche à taux fixe : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêts de la Banque Postale.

Tranche obligatoire à taux fixe du 30/04/2020 au 01/05/2035

La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 30/04/2021.

Périodicité : mensuelle
 Mode d'amortissement : constant
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.40%
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Remboursement anticipé : possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 Préavis : 50 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

LOT 2

Au regard des différentes propositions, il est proposé de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques financières

Objet : financement équipements, bornes de collecte
 Montant : 4 000 000 €

AR PREFECTURE

026 2524 05329-20201215-0120M-DE

Relevé 17/12/2020

: 19 ans

: 0.53%

Périodicité des échéances : mensuelle

Montant de la première échéance : 19 310,53 €

Total des frais financiers : 202 283,33 €

Base de calcul des intérêts : 30/360

Différé d'amortissement : néant

Mode d'amortissement : amortissement constant et échéances dégressives

Date de PDA : dès le versement des fonds

Frais de dossier : 2 500 €

Commission d'engagement : néant

Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Versement des fonds : immédiat, à la signature du contrat

Délibération adoptée à l'unanimité

Marchés

N°07-20L : MARCHÉ N°2020-021-AO - ACQUISITION DE BROyeurs MOBILES : ATTRIBUTION

Rapporteur Mr TRIFFE

Le SMD3 agit comme centrale d'achat au sens que ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs, entreprises publiques ou entités adjudicatrices, en particulier les adhérents à la centrale d'achat (Agglomération, syndicat, communautés de communes).

Les broyeurs mobiles de végétaux seront à moteur gasoil sur remorque de poids inférieur ou égale à 750 kg (remorque incluse) permettant son déplacement avec un VL et permis B.

En application de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, le SMD3 agit comme centrale d'achat.

Le contrat est conclu sous forme d'un accord-cadre exécuté au moyen de bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de douze mois ; reconductible trois fois douze mois.

Onze entreprises ont téléchargé le dossier de consultation dont cinq ont déposé une proposition.

SOCIETE
MG ENTREPRISES 72190 COULAINES
SAVIMAT 24290 MONTIGNAC
DARFEUILLE MOTOCULTURE 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
ESPACE TARDY 17770 SAINT-HILAIRE
JAN'AGRI 24600 RIBERAC

Monsieur TRIFFE informe que la société DARFEUILLE basée à Marsac sur l'Isle, a été retenue pour des broyeurs de diamètre de 15 cm, remorquable avec un coût unitaire de 18 531€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

SUJETS DIVERS :

Le calendrier 2021 des réunions syndicales sera joint au compte-rendu. Pour mémoire, les bureaux se tiendront dans la mesure du possible les 2^{èmes} mardis de chaque mois et les Comités les derniers mardis.

Mme REYS demande s'il peut y avoir une action sur la collecte des mégots (en référence à l'opération réalisée par le SICTOM du Périgord Noir) dans le cadre d'un groupement d'achat.

Dans le cadre de la redevance incitative, Mme REYS se questionne sur la gestion des déchets des corbeilles des copropriétés et des halls de résidences et des établissements. Mr PROTANO informe qu'une rencontre est prévue avec la Directrice de Périgord Habitat. Sylvain MARTY précise que la redevance incitative s'adresse à tous les producteurs de déchets et que les bailleurs sociaux n'auront pas de badge « gratuit ».

Mme MOLLETON fait un retour sur les élections du personnel qui se sont déroulées le 19 novembre dernier.

Le comité technique sera constitué de 2 titulaires (+ 2 suppléants) CFDT (avec 88 voix) et 1 suppléant (+1 suppléant) FO (avec 58 voix).

Il est demandé par l'assistance que les diaporamas soient transmis avec le compte-rendu.

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0120M-DE

Prochaines séances:
Regu le 17/12/2020

Le mardi 8 décembre à 10 heures pour le bureau

Le mardi 15 décembre à 17 heures pour le comité

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le comité syndical est clos le 24 novembre 2020 à 17h25.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE \	0 ABSTENTION
---------	------------	--------------

ADOPTE le compte-rendu de la réunion syndicale du 24 novembre 2020.

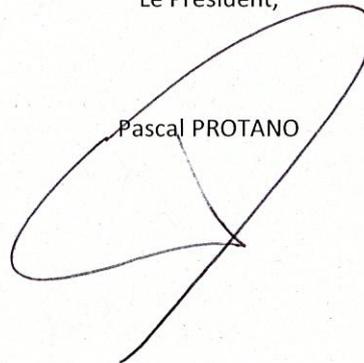
L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-20M

OBJET : N°02-20M - Autorisation permanente et générale des poursuites accordées au comptable public

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0220H-DE

Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

OBJET : N° 02-20M : Autorisation permanente et générale des poursuites accordées au comptable public

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article R 1617-24 et l'article L 1617-5,

Vu l'instruction codificatrice n°11—022 MO du 16 décembre 2011,

Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental de la Dordogne depuis le 1^{er} avril 2019, a sollicité le SMD3 afin de lui accorder l'autorisation générale et permanente de poursuites, prévue par le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011.

Cette autorisation a pour objectif de simplifier et d'améliorer le recouvrement des produits locaux en donnant l'autorisation au Trésorier d'effectuer les démarches de recouvrement sans demander l'autorisation de l'ordonnateur au cas par cas.

Cette autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites mais contribue à les rendre plus rapides et plus efficaces.

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité, le Président propose d'accorder l'autorisation générale et permanente de poursuites à Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental de la Dordogne, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

ACCORDE l'autorisation générale et permanente de poursuites à Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental de la Dordogne, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20M

OBJET : N°03-20M – Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0320H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Le Président propose une location de la salle du conseil à des utilisateurs extérieurs qui en feraient la demande pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services du SMD3 ou les activités du syndicat.

Les modalités d'utilisation de cette salle et de ses équipements doivent être définies afin que les locations à ces usagers extérieurs au SMD3 se déroulent dans des conditions optimales.

Le Président propose d'appliquer les tarifs de location suivants :

Forfait adhérent SMD3	
Location demi-journée	100 €
Location journée (8h00 – 17h00)	150 €
Présence d'un agent pour assistance (système son/vidéo/visio)	100 €
Forfait hors adhérent SMD3	
Location demi-journée	200 €
Location journée (8h00 – 17h00)	300 €
Présence d'un agent pour assistance (système son/vidéo/visio)	100 €

Forfait nettoyage 80€ (uniquement en période de crise sanitaire).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

APPROUVE le principe de la location de la salle du conseil

ADOpte les tarifs exposés ci-dessus

ADOpte le modèle de contrat de location de la salle du conseil joint en annexe de la présente délibération

AUTORISE le Président à signer toute convention pour la location de la salle du Conseil au SMD3.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-20M

OBJET : N°04-20M - Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

02F=252405329-20201215-0420M-DE
 Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

OBJET N°04-20M Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

Le Président expose :

En complément de la délibération N°02-20 L encadrant le transfert de la compétence Déchets du Grand Périgueux au SMD3 au 01/01/2021, il convient d'ouvrir les postes de fonctionnaires faisant l'objet du transfert.

Cette délibération vise à autoriser le Président à ouvrir :

- En filière technique, 55 postes de catégorie C (54 à temps complet et 1 à temps non complet) et 1 poste de catégorie B
- En filière administrative : 1 poste de catégorie C.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel sur emplois permanents du SMD3 sera modifié comme suit au 1^{er} janvier 2021 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		30	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pepal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pepal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	6	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		259	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	5	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	14	35H
Agent de maîtrise	C	15	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	76	35H
Adjoint technique pepal 2 ^e classe	C	43	35H
Adjoint technique	C	78	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H

FILIERE ANIMATION Animateur principal 1e classe	B	5	
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation	B	1	35H
	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		296	

FILIERE TECHNIQUE		29	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
Contractuels contrats de projet	B	4	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
Contractuels- contrats de projets	B	1	35H
Contractuels- contrats de projets	C	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS		44	
TOTAL AGENTS		340	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

- **AUTORISE** le Président à ouvrir les postes des agents provenant du Grand Périgueux suite au transfert de la compétence collective, à partir du 1^{er} janvier 2021,
- **ADOpte** la modification du tableau du personnel sur emplois permanents du SMD3 au 1^{er} janvier 2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05-20M

OBJET : N°05-20M - Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	Claudine FAURE				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	Vincent LACOSTE				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix
	Jean-Jacques RATIER				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	Franck MOISSAT				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	Patrick GUILLEMET				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
Stéphane MOTTIER					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
Vincent BELLOTEAU					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
Stéphane DOBBELS					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
François CAREME					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0520H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

OBJET : N°05-20M - Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne,

Vu la délibération N°05-18B du 27 février 2018 autorisant la signature de conventions de mise à disposition de terrains pour l'implantation de bornes enterrées ou semi-enterrées destinées à la collecte,

Vu la délibération de principe N°04-18G du 24 juillet 2018 relative à la mise en œuvre d'une Tarification Incitative pour les collectivités lui ayant transféré la compétence collecte,

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Incitative selon le calendrier prédéfini, le SMD3, en accord avec les collectivités territoriales membres, installe des bornes de collecte aériennes sur les points d'apport volontaire,

Considérant que certaines communes souhaitent poser des conteneurs enterrés ou semi-enterrés et/ou embellir par des aménagements paysagers les points d'apport volontaire (hors obligation ABF),

Considérant que les coûts de génie civil et de fournitures de conteneurs enterrés et semi-enterrés sont supérieurs aux aériens,

Entendu que pour les communes qui peuvent poser des bornes aériennes à la charge de la collectivité, mais qui veulent poser des containers enterrés ou semi-enterrés et/ou faire des aménagements paysagers,

le Président propose de signer une convention avec ces communes pour définir les modalités financières de prise en charge des dépenses et par le SMD3 et par la commune, au regard du retour d'expérience de la phase 1.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	2 CONTRE	1 ABSTENTION
---------	----------	--------------

- **APPROUVE** le principe de prise en charge par les communes des coûts supplémentaires liés à la pose de conteneurs enterrés ou semi-enterrés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes pour l'installation de PAV enterrés ou semi-enterrés.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le ...17/12/2020

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-20M

OBJET : N°06-20M - Débat d'orientations budgétaires 2021

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0620M2-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

OBJET : N°06-20M - Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur le Président expose :

Un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

La loi NOTRe du 7 août 2015 en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, un rapport d'orientations budgétaires, élaboré sous forme d'annexe à la délibération, revêt la forme d'un document qui rappelle la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2021 présenté.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

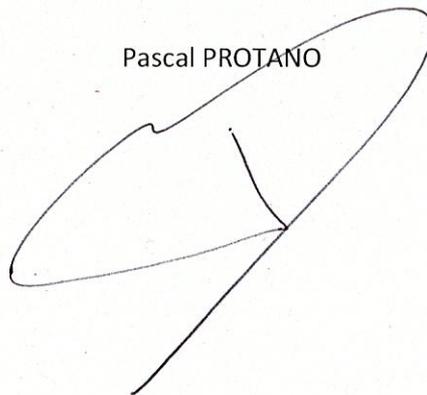
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-20M

OBJET : N°07-20M - Tarification Unique 2020 : modification de l'article A 5.7

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0720M-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claudé MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix		59		

OBJET - N° 07-20M - Tarification Unique 2020 : modification de l'article A 5.7

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des compétences exercées par le syndicat au profit des collectivités adhérentes et autres usagers, il a été proposé d'instituer la tarification unique 2020 par délibération 05-19L du 23 décembre 2019.

Cependant il est proposé de modifier l'article A 5.7 de la façon suivante :

Article A 5.7 : Enquête usagers pour la mise en place de la redevance incitative

Une erreur s'est produite dans le calcul de la population enquêtée sur le territoire de la CCIVS. Par conséquent le montant dû par la CCIVS n'est pas de 183 216 euros mais 176 486 euros.

Un premier titre a été émis en septembre d'un montant de 61 072 euros, ainsi le solde restant dû sera de 115 414 euros.

Mois d'appel de la contribution	1/3 en septembre 2020	Le solde en décembre 2020
CC Isle Vern Salembre	61 072.00	115 414.00

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

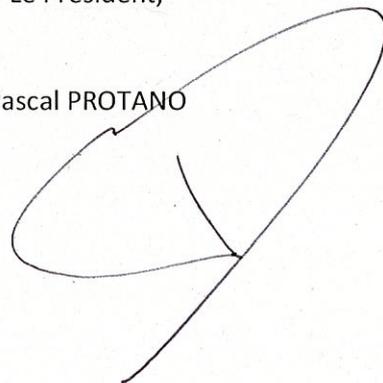
59 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

- **APPROUVE** la modification de l'article A5.7 de la tarification unique 2020,
- **AUTORISE** le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-20M

OBJET : N°08-20M - Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0620H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Monsieur le Président expose :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme »

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2020 pour les opérations hors programme et dans la limite des montants de crédits de paiement votés en 2020 pour les dépenses en autorisations de programme, avant l'adoption du Budget Primitif qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

La proposition d'ouverture de crédits des opérations d'investissement, sur l'exercice 2020 se décomposent ainsi :

Autorisations de programme (après DM1)

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020	CP 2021
		COLLECTE	30 938 461,89	4 305 022,26	22 886 839,63	3 746 600,00
19101	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 900 290,00	340 488,20	3 207 801,80	352 000,00
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	9 747 820,00	2 335 317,98	6 708 502,02	704 000,00
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	8 298 643,00	1 398 298,64	6 196 344,36	704 000,00
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	264 900,00	-	264 900,00	-
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	41 566,45	-
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161,23	198 161,23	-	-
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	264 600,00	-	144 600,00	120 000,00
140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	8 189 725,00	-	6 323 125,00	1 866 600,00	
		DECHETERIES	3 661 279,90	288 970,33	2 434 463,57	937 846,00
19201	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	405 250,00	17 821,82	387 428,18	-
	1920102	Secteur de Belves : Aménagements- mise aux normes - équipements	178 100,00	60 984,16	117 115,84	-
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	226 496,00	79 139,87	147 356,13	-
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	954 910,00	95 323,81	859 586,19	-
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 841 923,90	35 700,67	868 377,23	937 846,00
	15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	54 600,00	-	54 600,00	-
			CENTRE DE TRANSFERT	2 373 803,34	889 159,01	883 744,33
19202	1920201	Aménagement CT Bergerac	224 825,00	22 191,08	202 633,92	-
	1920202	Equipements Départementaux	1 057 000,00	671 627,75	10 372,25	375 000,00
	1920203	Aménagement CT Marcillac	-	-	-	-
	16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	251 200,00	-	111 200,00	140 000,00
	16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT EQUIPEMENT	120 000,00	-	79 800,00	40 200,00
	16042020A	Centre de transfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	170 600,00	132 211,50	32 388,50	6 000,00
	201707	Construction CT Belves	550 178,34	63 128,68	447 349,66	39 700,00
172020		TRANSPORT	1 005 000,00	-	855 600,00	149 400,00
17TRA19	Transport	1 005 000,00	-	855 600,00	149 400,00	
		CENTRE DE TRI	647 220,00	43 495,33	603 724,67	
19203	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	124 220,00	42 377,87	81 842,13	-
	1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	523 000,00	1 117,46	521 882,54	-
		ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	1 111 290,00	431 290,00	60 000,00	620 000,00
19204	1920401	Engins et matériels de broyage	680 000,00	-	60 000,00	620 000,00
	1920402	Compacteurs	431 290,00	431 290,00	-	-
		BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6 873 488,23	5 557 332,30	1 316 155,93	
19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	5 000,00	-	5 000,00	-
	1920502	Multi-sites	93 300,34	4 813,39	88 486,95	-
	1920503	Antenne de Belves	6 549,00	6 549,00	-	-
	1920504	Antenne de Bergerac	640 000,00	-	640 000,00	-
	201801	Bâtiment administratif	6 128 638,89	5 545 969,91	582 668,98	-
19301		TRAITEMENT DES LIXIVIATS	108 500,00	51 548,80	56 951,20	
1930101	Pièces pour réparation	108 500,00	51 548,80	56 951,20	-	
		TRAVAUX BIOREACTEUR	10 820 988,04	8 508 279,74	2 312 708,30	
19302	1930201	Construction casiers E1/E2	2 399 250,00	409 504,77	1 989 745,23	-
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 421 738,04	8 098 774,97	322 963,07	-
		SYSTÈME D'INFORMATION	971 326,00	244 274,27	635 827,73	91 224,00
19401	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	215 266,00	110 211,74	105 054,26	-
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, copieurs	274 690,00	64 206,53	191 133,47	19 350,00
	1940103	Site internet et intranet	62 440,00	1 836,08	60 603,92	-
	1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	140 300,00	61 784,80	78 515,20	-
	1940105	SIG	278 630,00	6 235,12	200 520,88	71 874,00
	TOTAL AP/CP		58 511 357,40	20 319 372,04	32 046 015,36	6 145 970,00

Opération	Libellé	crédits votés au budget 2020	Propositions d'ouverture de crédits sur l'exercice 2021 avant le vote du BP
14022020	COLLECTE BASTIDE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	800,00	200,00
	2158	800,00	200,00
14032020	COLLECTE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	500,00	125,00
	2158	500,00	125,00
15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	125 400,00	31 350,00
	2158	15 400,00	3 850,00
	21571	110 000,00	27 500,00
15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	188 635,00	47 158,75
	2158	9 835,00	2 458,75
	21571	178 800,00	44 700,00
15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	661 000,00	165 250,00
	2158	11 000,00	2 750,00
	21571	650 000,00	162 500,00
150520201	DECHETERIES RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 600,00	900,00
	2031	3 600,00	900,00
16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	15 600,00	3 900,00
	2031	15 000,00	3 750,00
	2158	600,00	150,00
16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	150,00
	2158	600,00	150,00
16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	150,00
	2158	600,00	150,00
16092020	CT MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	52 100,00	13 025,00
	2158	600,00	150,00
	2313	11 500,00	2 875,00
	2135	40 000,00	10 000,00
18092020	CTRI MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	150,00
	2158	600,00	150,00
19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	319 292,00	79 823,00
	2128	1 500,00	375,00
	2158	228 792,00	57 198,00
	2188	4 000,00	1 000,00
	2031	35 000,00	8 750,00
	2313	50 000,00	12 500,00
19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 000,00	1 250,00
	2031	5 000,00	1 250,00
200612	Centre de Coulounieix	345 096,90	86 274,23
	2031	42 141,41	10 535,35
	2313	302 955,49	75 738,87
201323	Locaux administratifs ISDND	6 962,00	1 740,50
	2313	6 962,00	1 740,50
201704	Collecte	177 167,96	44 291,99
	2158	32 816,53	8 204,13
	2313	144 351,43	36 087,86
2019008	Aménagements & travaux divers Secteur ISD-ND	15 329,32	3 832,33
	2313	15 329,32	3 832,33

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0820M-DE

Reçu le 17/12/2020

Opération	Libellé	crédits votés au budget 2020	Propositions d'ouverture de crédits sur l'exercice 2021 avant le vote du BP
25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 000,00	750,00
	2158	1 000,00	250,00
	2184	1 000,00	250,00
	2188	1 000,00	250,00
25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	4 500,00	1 125,00
	2158	500,00	125,00
	2188	4 000,00	1 000,00
25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	17 800,00	4 450,00
	2183	800,00	200,00
	2158	7 000,00	1 750,00
	2313	10 000,00	2 500,00
25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	500,00	125,00
	2158	500,00	125,00
25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	81 795,00	20 448,75
	2188	1 920,00	480,00
	2183	2 900,00	725,00
	2182	31 975,00	7 993,75
	2158	45 000,00	11 250,00
25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	873 530,00	218 382,50
	2158	26 440,00	6 610,00
	2188	99 400,00	24 850,00
	2128	10 000,00	2 500,00
	2184	32 690,00	8 172,50
	2183	19 000,00	4 750,00
	2031	37 000,00	9 250,00
	2313	49 000,00	12 250,00
	2182	600 000,00	150 000,00
TOTAL GENERAL		2 899 408,18	724 852,05

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et comme détaillé ci-dessus.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

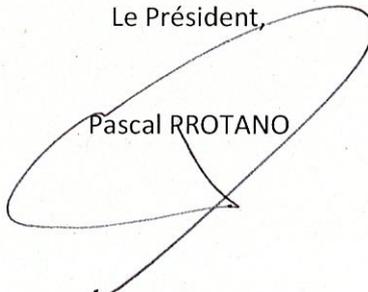
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,


 Pascal RROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°09-20M

OBJET : N°09-20M - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

014-252405329-20201215-0920H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le payeur départemental a proposé l'admission en non-valeur de créances détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif d'insuffisances d'actifs suite à une liquidation judiciaire et/ou de poursuites sans effet.

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, est soumise à la décision du comité syndical.

Les recettes à admettre en non-valeur représentent la somme de 5 870,24 euros dont le détail est présenté ci-dessous.

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	R-3-1	A LAURINO	8,7	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	R-1-2	A LAURINO	7,2	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-1-2	A LAURINO	6,3	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-73349610035	ADAM SERVICES	3,2	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-3-10	ANG SARL	8,4	Poursuite sans effet
2016	R-7-24	BTP OULD BOUGRISSA EL	46,5	Poursuite sans effet
2017	T-73350120035	CAFE LE FRANCAIS	125,64	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-73349600035	CAFE LE FRANCAIS	125,64	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-73349170035	CAFE LE FRANCAIS	128,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-73349660035	CAFE LE FRANCAIS	46,02	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-1261	CAMPING LA TUILLIERE N	0,31	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-1261	CAMPING LA TUILLIERE N	0,07	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-705700000292	CAPELLOT CHRISTOPHE A	31,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	T-705700000084	CAPELLOT CHRISTOPHE A	39,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	T-705700000233	CAPELLOT CHRISTOPHE A	64	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-3-44	CASSARD ENTREPRISE	19,2	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	R-6-109	CHEMINEES ATLANTIQUE	15	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-3-133	CHEMINEES ATLANTIQUE	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-6-110	CHEMINEES ATLANTIQUE	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-73112400035	CHEZ ALEX SARL LE MAD	644,86	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	R-13-37	COMPAGNON Benoit	17,28	Poursuite sans effet
2019	R-4-65	DAVID PEINTURE	6,3	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	R-10-59	DEYCIDOUR Jérôme	9,6	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-15510	ETS RODRIGUES CARLOS	75,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-15469	ETS RODRIGUES CARLOS	37,8	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	T-705700000658	EXPERT ELICEC	22,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-701600000015	FEYTE PHILIPPE	20	Poursuite sans effet
2016	T-705600000375	FREGEAC TP	279,25	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	R-10-64	HOMEMENAGER	12,24	Poursuite sans effet
2017	R-8-84	JB DECORATION ENTREP	6,3	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-5431	KARCI Sahin	428,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	T-705700000408	LAFAYE FRANCIS Nc	4	Poursuite sans effet
2011	T-705700000361	LAURIERE ET FILS SAS	0,5	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-10-122	LE CHAT QUI DORT	8,4	RAR inférieur seuil poursuite

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0920H-DE

Regu le 17/12/2020

T-705700000113

LES ATELIERS DE LASTO

41,6

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2017

T-73112370035

LUDO SARL LA PETITE A

451,71

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

T-705600000184

MGE HABITAT

28

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2017

R-7-127

MGEHABITAT SARL

8,4

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-7-117

MGEHABITAT SARL

71,7

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-3-127

MGEHABITAT SARL

144,9

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-1-117

MGEHABITAT SARL

121,8

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-8-89

MGEHABITAT SARL

8,4

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-4-99

MGEHABITAT SARL

46,5

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-10-111

MGEHABITAT SARL

10,5

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-6-129

MGEHABITAT SARL

12,6

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-2-102

MGEHABITAT SARL

18,9

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2019

R-8-161

MGEHABITAT SARL

10,5

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2019

R-5-138

MGEHABITAT SARL

12,6

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2017

T-1506

NCI ENVIRONNEMENT

0,06

RAR inférieur seuil poursuite

2017

R-8-115

PUB DECO

6,3

Poursuite sans effet

2018

R-4-113

PUB DECO

12,6

Poursuite sans effet

2017

T-705700000288

RECYMAP

194

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-3-145

RG CONSTRUCTION RG CO

27,6

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2018

R-4-119

RG CONSTRUCTION RG CO

15

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2019

R-14-144

ROGEAU Stephane

2,1

RAR inférieur seuil poursuite

2017

T-5934

SANLAVILLE Elisabeth

12,72

RAR inférieur seuil poursuite

2016

T-73349630035

SARL AU PERIGORD NOIR

455,84

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2009

T-705700000576

SARL LES ATELIERS DE

12,6

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2010

T-705700000012

SARL LES ATELIERS DE

50,9

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2010

T-705700000172

SARL LES ATELIERS DE

74,07

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2010

T-705700000117

SARL LES ATELIERS DE

17,43

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2017

R-8-126

SAS ETANCHEITE CHALUS

100,8

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2016

T-73112350035

SINICO CHRISTINE AUBE

1500

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2019

R-6-175

T C BAT FRANCE SASU

126

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2017

R-5-151

VEYSSIERE Michel

0,3

RAR inférieur seuil poursuite

TOTAL**5870,24**

Le mandat sera émis au chapitre 65 (nature 6541).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances suscitées correspondant à un total de 5 870,24 euros.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°10-20M

OBJET : N°10-20M : Redevance spéciale pour les professionnels en location de bornes

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-1020MV2-DE
Reçu le 12/01/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Le Président expose :

Préambule :

Dans le cadre du déploiement du mode de collecte en point d'apport volontaire, des professionnels « gros producteurs » traditionnellement collectés en bac sont rencontrés afin d'envisager un équipement en bornes privatives compatibles avec la technologie grand public.

Une étude de faisabilité technique est réalisée en liaison avec les professionnels pour donner lieu à une proposition financière. Le professionnel aura le choix d'adhérer à ce service où d'aller sur les points d'apport volontaires grand public ou encore de s'orienter vers un prestataire privé.

Afin de prendre en compte les coûts du service liés à cette mise en place, il est nécessaire d'intégrer dans notre règlement le principe d'une Redevance Spéciale pour les professionnels qui sont déjà ou seront équipés de bornes en 2021. Cette nouvelle convention deviendra caduque dès lors que la Redevance Incitative sera instaurée. Les prix proposés sont alignés sur la grille tarifaire prévue dans le cadre de Redevance Incitative.

1/ Abonnement annuel (part fixe) : 230€

Ce tarif est calculé au prorata temporis à la date de mise en place du nouveau service (1^{er} jour de collecte).

2/ Location annuelle de borne Ordures Ménagères : tarif défini en fonction du modèle choisi

Ce tarif est calculé au prorata temporis à la date de mise en place du service et selon le modèle choisi.

A chaque location de borne, il est proposé au professionnel une mise à disposition de 2 bornes « recyclables » (DPS, Verre ou Carton, en fonction de sa production de déchets) et sans frais supplémentaires.

2bis/ Location de bornes pour un évènement : tarif défini en fonction du modèle choisi

Il est proposé le même principe de location d'une borne OM (cf. 2/ ci-dessus)

Abonnement 230€ + prix de location annuel de la borne ramené à un coût de location journalier => (230€ + coût de location annuel selon modèle) / 360 j x nombre de jours de location.

3/ Frais de nettoyage des bornes :

Le prix de la location inclue 2 lavages par an.

Chaque lavage supplémentaire à la demande du professionnel sera facturé 50€ (*déplacement d'un camion de collecte d'un flux + du camion de lavage*). Le professionnel devra fournir un planning (non contractuel, non engageant) des lavages souhaités afin de permettre au SMD3 d'anticiper. Dans le cas contraire, un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours à compter de la demande de lavage sera à prendre en compte.

Pour les demandes de lavage effectuées après 12h00 le vendredi ou la veille d'un jour chômé, le délai partira à compter du 1^{er} jour ouvré suivant.

3bis/ Coût de collecte OM : 0.03€/litre

- Si le professionnel est dans une zone où la couverture réseau est suffisante, le taux de remplissage pris en compte pour la facturation sera celui communiquée par la sonde.
- Si le professionnel est en zone blanche, le client lui-même doit effectuer une demande de vidage auprès du SMD3 (*). Il sera alors facturé d'un litrage correspondant à un taux de remplissage de 85% du volume commerciale de la borne (correspondant au volume utile). Ce taux sera fixé dans la convention.
Si le client ne souhaite pas gérer des demandes de vidage, le vidage pourra être effectué lors de la collecte des PAV publics de la commune et/ou selon l'expérience de remplissage constaté après une période d'utilisation. Il pourra dans ce cas lui être exceptionnellement proposé que le taux de remplissage soit déterminé par notre chauffeur, sans qu'il puisse contester ce taux et le litrage correspondant qui lui sera facturé (relation de confiance).

(*) OM/DPS : délai de 2 jours ouvrés si demande de vidage effectué avant 12h00 (midi), + 1jour au-delà de 12h00 / Carton/Verre : demande passée avant 12h00 = 5 jours ouvrés, + 1 j si demande effectuée au-delà de 12h00.

4/ Utilisation des PAV publics par un professionnel : si le professionnel équipé de bornes privatives, utilise son badge sur les PAV publics, les ouvertures réalisées seront facturées en sus à hauteur de 1,80 euros par ouverture (0.03€ le litre).

4bis/ Utilisation des PAV publics (OM) par un professionnel équipé d'une borne recyclable uniquement : un professionnel produisant peu d'OM et beaucoup de recyclables (emballages, carton, verre...) et équipé de bornes recyclables uniquement et peut se rendre sur les PAV publics pour les DR au tarif de 0.03€ le litre (soit 1.8€ l'ouverture).

5/ Frais d'installation et de retrait : le transport et la mise en place des bornes sont facturées pour l'année en cours à hauteur de **212.10€ pour un transport de 1 à 4 bornes**. En cas de retrait, le même tarif est appliqué. Pour des professionnels situés à proximité de l'antenne en charge de la collecte, ces frais pourront être minorés (remise à faire valider au cas par cas par la Direction).

6/ Période de facturation :

Le SMD3 procèdera à la facturation en début d'année 2021. Le paiement devra être effectué à date de facture + 30 jours.

PS : La redevance n'est pas soumise à TVA.

L'exposé des faits entendu,

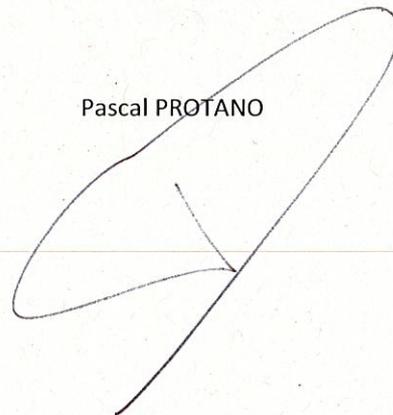
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

57 POUR	0 CONTRE	2 ABSTENTION
---------	----------	--------------

- **ADOpte** les tarifs exposés ci-dessus pour les professionnels en locations de bennes.

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



Publié le 17/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°11-20M

OBJET : N°11-20M - MARCHÉ N°2020-020-AO PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vert Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Monsieur le Président expose :

Un accord cadre a été lancé concernant des prestations de formation professionnelle en matière d'Hygiène, de sécurité et de santé au travail pour l'ensemble du personnel du syndicat.

Lieu de prestation du service : plusieurs lieux

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot 1 - Formations Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)

Lot 2 - Formations Continue Obligatoire - Formation Initiale Minimale Obligatoire - Permis C et CE - Code de la route

Lot 3 - Formations Habilitation électrique

Lot 4 - Formations Amiante

Lot 5 - Formations à la manipulation des extincteurs

L'accord cadre est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois.

L'accord cadre a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

39 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 18 septembre 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition :

SOCIETE
DECIS
IRFSS Nouvelle-Aquitaine
CEPIM
FORMASUD
NPFS
SOCOTEC FORMATION MERIGNAC
FORMA2F
AFTRAL
ECF CESR FP
APAVESUDEUROPE SAS
DEKRA INDUSTRIAL
ccChubb conseil et formation
ASS FORMATION
FAUVEL FORMATION COLLECTIVITES
ONET TECHNOLOGIES TI (offre hors délai)

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Lot 1 - Formations Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 2 - Formation Continue Obligatoire - Formation Initiale Minimale Obligatoire - Permis C et CE - Code de la route à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 3 - Formations habilitation électrique à la société AFTRAL sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 4 - Formations Amiante à la société DEKRA sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 5 - Formations à la manipulation des extincteurs à la société ASS. FORMATIONS sur la base du bordereau des prix unitaires.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président à signer le marché n°2020-020-AO de prestations de formations professionnelles selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

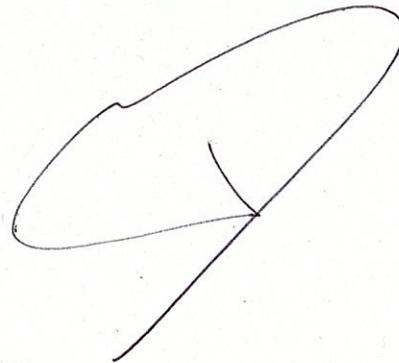
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°12-20M

**OBJET : N°12-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron :
renouvellement**

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-1220H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix		59		

OBJET : N°12-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron : renouvellement

Le Président expose :

Par délibération N°19-19L du 23 décembre 2019, le SMD3 actait pour une période d'une année, à compter du 1 janvier 2020, la mutualisation avec le SMCTOM de Nontron, sous la forme d'un service unifié, pouvant être renouvelable.

L'échéance arrivant à son terme, il est proposé de prolonger cette convention de mutualisation pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2021, éventuellement renouvelable.

En parallèle, il est proposé de mettre fin à la mutualisation entre le SMCTOM de Nontron et l'antenne de Ribérac pour ce qui concerne le poste de direction.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

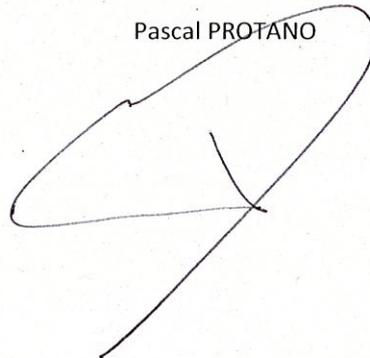
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant pour le renouvellement de la convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron ;
- **DECIDE** de mettre fin à la mutualisation entre le SMCTOM de Nontron et l'antenne de Ribérac pour le poste de direction.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°13-20M

**OBJET : N°13-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers :
renouvellement**

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATHIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

014-252405329-20201215-1320H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix		59		

OBJET : N°13-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers : renouvellement

Le Président expose :

Par délibération N°07-19F du 25 juin 2019, le SMD3 actait la mutualisation sous la forme d'un service unifié avec le SMCTOM de Thiviers à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il est proposé de prolonger cette mutualisation pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Un point d'étape sera fait à la fin du premier trimestre 2021 pour définir la suite à donner à cette mutualisation.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

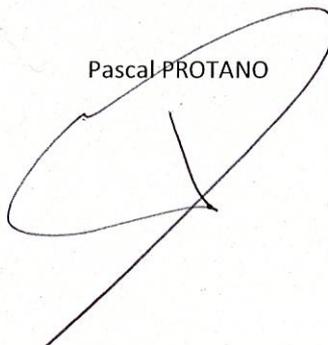
AUTORISE le Président à signer un avenant pour le renouvellement de la convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°14-20M

OBJET : N°14-20M : Transformation du poste de Directeur Général Adjoint en poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-1420H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

OBJET : N°14-20M : Transformation du poste de Directeur Général Adjoint en poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération N°06-17 l prise en date du 31/10/2017 portant création d'un poste de Directeur Général Adjoint,

Vu l'avis favorable des membres du CT, recueilli lors de la réunion du 02/03/2020, sur la proposition de dissoudre les deux Directions adjointes créées en 2018 pour créer 3 Directions : une direction technique, une direction administrative et une direction commerciale, et l'effectivité du licenciement du DGA en date du 05/08/2020,

un recrutement de Directeur Administratif et Financier a été lancé.

Par cette délibération, le président propose la transformation du poste de DGA (contractuel - Attaché à temps complet, filière Administrative) au 1er/01/2021 en poste de Directeur Administratif et Financier (DAF).

De ce fait, il n'y a pas lieu de modifier le tableau des effectifs permanents.

Ce poste est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux et aux agents contractuels de droit public de catégorie A de la filière administrative (grade d'attaché ou attaché principal). Il est ouvert aux agents de niveau bac +5, dans le domaine de la finance, de l'audit ou du contrôle de gestion, avec une expérience éprouvée à un poste similaire au sein d'une structure privée ou publique.

Le Directeur Administratif et Financier (DAF) dirigera l'activité de trois pôles :

- le pôle finances et contrôle de gestion,
- le pôle achats-négoces et affaires juridiques,
- le pôle moyens généraux et administration générale du syndicat.

Il encadrera 16 personnes, la plupart localisées au siège et 4 d'entre elles localisées en Antennes. Pour ce faire il s'appuiera sur 4 responsables de service.

Il sera membre du Comité de Direction et participera activement aux évolutions du SMD3 et aux projets de la direction (proposer des projections financières pour aider la gouvernance du syndicat dans ses choix stratégiques dans le cadre du changement de tarification induit par la mise en place de la redevance incitative, optimiser le service contrôle de gestion, structurer le nouveau pôle Moyens Généraux,...). Il devra être en capacité de travailler en mode projet, savoir gérer les dossiers complexes, en transversalité et flux tendus.

Le niveau de rémunération tiendra compte de l'expérience du candidat retenu, des missions confiées, du niveau d'études de la personne, dans le respect de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire appliqué répond aux dispositions instaurées par les délibérations en date du 31/10/2017, 26/06/2018, 23/03/2019, 25/06/2019 et 31/03/2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

- **AUTORISE** la transformation du poste de DGA (contractuel – Attaché à temps complet – filière Administrative) en poste de Directeur Administratif et Financier (DAF) à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **DECIDE** d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des attachés territoriaux et aux agents contractuels de droit public de catégorie A de la filière administrative (grade d'attaché ou attaché principal).

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

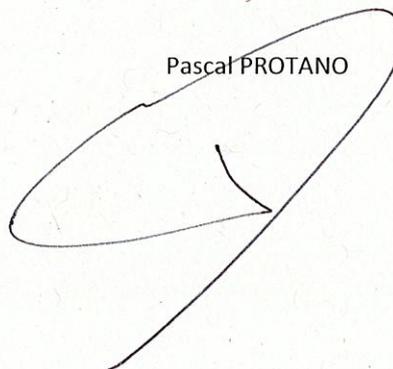
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°15-20M

OBJET : N°15-20M : Autorisation de vente aux enchères de biens appartenant au SMD3

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

014-252405329-20201215-1520M-DE
Regu le 17/12/2020

CC Isle Vert Salembre en Périgord	Francis ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégory GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix		59		

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 s'est penché sur les alternatives qui s'offraient à lui pour mieux gérer son matériel non utilisé ou destiné à la casse.

Fort des expériences menées par d'autres collectivités, le SMD3 souhaite s'orienter vers une solution plus efficace économiquement : la vente aux enchères via une plate-forme en ligne.

La vente aux enchères électroniques devrait permettre d'optimiser le prix de vente du matériel vendu.

Dans un premier temps, le SMD3 souhaite organiser une vente test de son matériel par le biais du site de la société AGORASTORE. Ce site interviendra comme un intermédiaire mettant en relation un vendeur (collectivités ou entreprises privées) et un acheteur. L'idée est de pouvoir mesurer réellement les gains pouvant être générés avant de généraliser l'expérience et de l'étendre à toutes sortes de biens réformés autorisés par la loi.

Les conditions de vente respecteront la réglementation sur le commerce électronique et les autres obligations légales et réglementaires en vigueur. L'inscription sur le site est gratuite pour les internautes.

La vente ne deviendra parfaite que lorsque l'offre d'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera acceptée par la personne publique qui aura la responsabilité de l'encaissement.

En tout état de cause, si les enchères n'atteignent pas le montant de la valeur de réserve, le bien sera retiré de la vente.

Les acquéreurs ne pourront pas se prévaloir de tout événement pouvant survenir postérieurement pour engager la responsabilité du SMD3 ; le matériel étant vendu en l'état.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants conformément aux conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

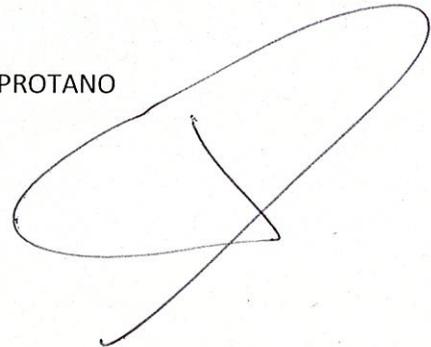
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°16-20M

OBJET : N°16-20M - Facturation de badges supplémentaires aux particuliers

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni au siège du SMD3, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs : Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
<i>Patrick GUILLEMET</i>					
Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

014-252405329-20201215-1620H-DE
Reçu le 17/12/2020

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT (pouvoir) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON (pouvoir) <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		59			

Le Président expose :

Dans le cadre de la redevance incitative et de la mise en place des points d'apports volontaires, chaque usager enregistré sera doté gratuitement d'un badge nécessaire à l'ouverture des bornes ainsi qu'à l'accès en déchèterie.

Les usagers (particuliers et professionnels) ont été informés qu'en cas de demande de badge supplémentaire (perte ou second badge de confort), ce dernier et les suivants seraient facturés 9€.

De plus, afin d'éviter des difficultés de recouvrement, l'envoi de badge pouvait être suspendu afin que la date de facturation corresponde avec la date de remise de badge.

Au vu d'un nombre relativement important de demande de badge supplémentaire et afin de répondre sans attendre à la demande, il est proposé de facturer le badge supplémentaire au prix unitaire de 9€TTC, soit 7,50€HT (TVA 20%).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

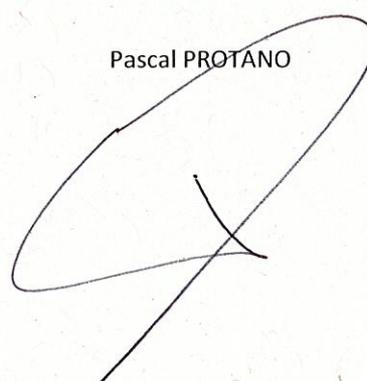
ADOpte le tarif de 9€TTC le badge supplémentaire pour accéder aux bornes d'apports volontaires et aux déchèteries.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



RECUEIL DES ARRETES REGLEMENTAIRES

N° arrêté	Date	Objet
2020-666	22/09/2020	Arrêté de délégation de signature à Me Olivia DUBREUIL
2020-667	22/09/2020	Arrêté instituant un bureau central de vote (1)
2020-668	19/11/2020	Arrêté instituant un bureau central de vote (2)
2020-702	08/12/2020	Arrêté portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du CHSCT auprès des collectivités
2020-831	18/12/2020	Arrêté portant désignation des représentants de la collectivité et du personnel au Comité Technique et au Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
2020-846	29/12/2020	Arrêté portant subdélégation de signature à Me Séverine JEANNEAU
2020-850	31/12/2020	Arrêté portant subdélégation de signature à Mr Hervé PEYTOURET
2020-851	31/12/2020	Arrêté portant subdélégation de signature à Mr Thibault QUINQUE